

Vient de paraître aux Editions Ouvrières

le texte intégral

du Colloque FRANCE-FORUM de Saint-Germain-en-Laye

LA DÉMOCRATIE A REFAIRE

Le problème de la dépolitisation de l'opinion publique en France, par René REMOND.

Rapports des pouvoirs et démocratie par Georges VEDEL.

Les moyens d'expression efficaces de la volonté populaire, par Jacques FAUVET.

Pour une philosophie de la démocratie, par Etienne BORNE.

Interventions de :

Dominique Alunni
Jean Aubry
Maurice Blin
Jacques de Bourbon Busset
Henri Bourbon
Gilbert Bosc
Maurice Byé
André Chandernagor
Paul Coste-Floret
Michel Debatisse
Georges Delfosse
Eugène Descamps

Jean-Marie Domenach
Lucien Douroux
Michel Drancourt
Léon Dubois
Pierre Fougeyrollas
Albert Génin
Roger Jacques
André Jeanson
Jean Lecanuet
Joël Le Theule
Roger Louet
Francis Leenhardt

Jacques Mallet
Jean Mialet
Georges Montaron
Pierre Pfmilin
André Philip
René Richard
Jean Saint Geours
Maurice René Simonnet
Pierre Henri Teitgen
Henri Théry
Pierre Uri
Gabriel Ventejol

Préface de :

Maurice Duverger

Pour faire connaître
FRANCE-FORUM

Demandez
des numéros spécimens
qui vous seront adressés
GRATUITEMENT

FRANCE-FORUM

Comité d'Etudes et de Confrontation

Jean AUBRY, Alain BARRERE, Théo BRAUN
Maurice BYE, Jean CONILH, P.-B. COUSTE, Mi-
chel DEBATISSE, Eugène DESCAMPS, Léon DU-
BOIS, Jacques FAUVET, François FONTAINE
Pierre FOUGEYROLLAS, Henri FRENAY, Geor-
ges HOURDIN, Georges LE BRUN-KERIS, Jacques
MALLET, André PHILIP, René REMOND, Pierre-
Henri SIMON, Pierre-Henri TEITGEN, Etienne
BORNE, Jean LECANUET.

Rédacteur en chef : Henri BOURBON.

PHOTOS

Couverture : Etablissement
cinématographique des Armées

Forum : Etablissement
cinématographique des Armées

Etudes : Charbonnier (Réalités)
Vie Catholique

Note de lecture : Magnum Photos

FRANCE

FORUM

COMITE DE DIRECTION :

Etienne Borne, Henri Bourbon, Jean Lecanuet.

68, rue de Rennes - Paris (VI^e)

C.C.P. Paris 14-788-84 — Tél. : LIT. 68-93

Prix de vente au numéro 2 F

Abonnement : 8 numéros par an 15 F

SOMMAIRE

N° 47 — MARS-AVRIL 1963 — 2 F

AU FORUM

Points de vues sur l'arme atomique française, PAR JOEL LE THEULE ET LIONEL DE TINGUY 3

ETUDE

L'évolution politique et sociale de l'Italie, PAR MARIO PEDINI..... 16

QUESTIONS D'AUJOURD'HUI

L'Unification du Droit européen, PAR ROBERT LECOURT 27

POLEMIQUES ET DIALOGUES

2

PROPOS DU TEMPS

Teilhard et Mounier, PAR ETIENNE BORNE 34

NOTE DE LECTURE

L'Amérique à travers les livres, par André Kerever 32



Le théologien et le concile

L'interview que le grand théologien protestant Karl Barth a accordé à la revue « Réalités » et qui a paru dans son numéro de février dernier, est un texte d'une densité étonnante, dans lequel la profondeur n'exclut pas l'humour et qui montre bien les progrès que fait le souci œcuménique chez les esprits les plus soucieux de fidélité à leur Eglise.

On aurait pu s'attendre à ce que Karl Barth, comme d'autres théologiens réformés, ait fort peu goûté l'introduction du nom de St Joseph, décidée d'autorité par le pape, dans les prières du canon de la messe. Au contraire autant Karl Barth est méfiant à l'égard du développement de la « mariologie », qui pour une sensibilité protestante paraît faire de la Vierge Marie une sorte de doublet féminin du Christ, autant il se déclare favorable à l'instauration et au progrès de la « joséphologie ». L'humilité totale et l'effacement absolu de Joseph devant le Christ lui paraît symbolique du rôle de l'Eglise qui devrait être pareillement la servante de la parole de Dieu. Un catholique pourrait n'y pas contredire et ajouter seulement que la Vierge Marie est pareillement « la servante du Seigneur » et qu'elle n'a de gloire que dans et par le Christ, ce qui en a fait, traditionnellement, un symbole de l'Eglise.

Karl Barth voit bien ce qui sépare Eglise réformée et Eglise catholique, et c'est dit-il « ce tout petit mot et que l'Eglise romaine rajoute après chacune de nos propositions ». Non pas Jésus seul, mais Jésus et Marie. Non pas le salut par les seuls mérites du Christ, mais aussi par les œuvres de l'homme. Non pas l'Écriture, seule source de révélations, mais aussi la tradition. Non pas la foi seul principe de la connaissance de Dieu, mais aussi la raison. Et les exemples analogues pourraient être aisément multipliés. On ne saurait mieux dire que le catholicisme est animé par une ambition de synthèse qui ne veut rien laisser perdre de tout ce qui est valable dans la nature et dans l'homme, ce qui lui donne une allure totale ou même si l'on veut totalitaire, cependant que le protestantisme se définirait plutôt par une préoccupation de pureté qui redoute pour le christianisme toutes les contaminations du monde et qui craint d'affadir et de relativiser en les traduisant en concepts rationnels et en représentations sensibles, le sacré de la grâce et l'absolu de la parole divine. Aussi Karl Barth dit-il admirablement que « la grande tentation du protestantisme, c'est le judaïsme, alors que celle de l'Eglise catholique, c'est le paganisme. » Point de vue certes protestant puisque pour un chrétien, catholique ou réformé, toute la vérité du judaïsme est intégrée à la foi de l'Évangile, tandis que le paganisme est une vision et une pratique du monde également incompatibles et avec le judaïsme et avec le christianisme. Si bien que la tentation catholique serait autrement grave que la tentation protestante. Mais comment nier son existence ?

Karl Barth n'estime plus comme il le croyait il n'y a pas si longtemps, qu'il existe un mur infranchissable entre catholicisme et protestantisme. Car le petit mot et ne coordonne pas, pour un catholique, des réalités et des valeurs d'égale importance, et les secondes pourraient être dans le rayonnement et la dépendance des premières, comme on l'a vu pour Marie par rapport au Christ, mais comme il est également clair pour les œuvres par rapport à la grâce, pour la tradition par rapport à l'Écriture, et même pour la raison par rapport à la foi, dans la perspective traditionnelle du « fides quaerens intellectum ». Dès lors le dialogue œcuménique apparaît comme plus avancé qu'il ne semble, et ce qui op-

pose ou plutôt distingue catholicisme et protestantisme pourrait n'être dans l'Eglise de l'avenir que le désaccord fécond de deux théologies ou de deux philosophies également chrétiennes dans l'unité retrouvée de la foi commune.

L'heure du choix

Les durs conflits sociaux qui éprouvent en ce moment la France et dont on ne sait, au moment où ces lignes sont écrites comment ils seront tranchés ou dénoués, sont pour le régime comme pour le syndicalisme, directement affrontés l'un à l'autre, une épreuve de force mais aussi de vérité. Car chacun des deux protagonistes doit à la fois chercher à faire céder l'autre et à se définir par rapport à l'autre.

L'échec de la réquisition a montré que d'aventure l'autoritarisme peut ruiner l'autorité, maxime de philosophie politique que le pouvoir aurait grand intérêt à méditer. Devant une situation ainsi aggravée, deux issues sont possibles. Ou bien M. Pompidou, cherchant exemples et précédents dans l'histoire de l'ancien régime se fait le disciple de M. Laniel et négocie quelque compromis honorable, complété pour la bonne règle par la comédie d'une baisse autoritaire, apparente et fugitive des prix et par une aggravation réelle de la fiscalité. Tous seraient d'accord, comme on disait au bon vieux temps, pour décider d'un nouveau palier et d'un nouvel équilibre. Rendez-vous pourrait d'ailleurs être pris pour recommencer à échéance plus ou moins lointaine la même périπέtie. Et on ne voit pas bien dans cette hypothèse comment la V^e République se distinguerait de cette IV^e République dans laquelle, on nous l'a assez répété, il n'y avait pas d'Etat. Ou bien au contraire, le régime voit dans l'événement une bonne occasion d'affirmer son originalité et de se souvenir de sa doctrine propre. Il laisse pourrir les grèves, il ne craint pas, il souhaite même secrètement que les choses aillent jusqu'à l'extrémité de la grève générale. Alors Jupiter descend de l'Olympe, armé de ses foudres. Il dénonce à l'opinion un syndicalisme ennemi du bien public et qui se conduit comme un Etat dans l'Etat. Et comme l'Etat ne saurait composer avec une féodalité, il exige une capitulation sans condition. Ainsi le régime appliquerait ses principes qui lui commandent de ne pas traiter les syndicats autrement qu'il a traité les partis, les uns et les autres, également corps intermédiaires, et forces mauvaises de division étant promis au même abaissement, et le prince serait fidèle à son destin qui est d'apporter la tragédie dans toutes les affaires dont il s'occupe, fussent-elles d'intendance. Mais alors notre République césarienne aurait quelque chance d'être moins républicaine et davantage césarienne.

Les syndicats ou plus exactement les militants ouvriers se trouvent placés par la grève et au-delà de la grève, devant une option pareillement grave. Ils peuvent choisir, pour parler un langage approximatif et trompeur, de ne pas politiser la grève, se refuser à jouer le tout pour le tout, avoir sous la V^e République les méthodes de revendication héritées d'un autre temps et d'un autre régime, ne pas poser les grands problèmes qui ne sont pas économiques de l'Etat à construire et de la démocratie à refaire. Alors ils pourraient survivre. Un autre choix est possible qui implique une promotion politique du syndicalisme et l'invention d'une doctrine qu'on peut nommer travaillisme, socialisme démocratique, démocratie sociale. Ce serait prendre de grands risques dont celui d'un affrontement direct avec le régime. Hypothèse moins vraisemblable mais qui donnerait au syndicalisme des chances d'une vie renouvelée.

● POINTS
● de
● VUE

SUR L'ARME NUCLÉAIRE FRANÇAISE

Le problème de la force de frappe française suscite des prises de position favorables, hostiles ou nuancées. Pour aider nos lecteurs à se former une opinion sur ce sujet complexe, nous avons demandé à Joël Le Theule et à Lionel de Tinguy de présenter leurs points de vue et les arguments qui plaident en faveur de l'arme atomique française ou qui la mettent en question.

La force nucléaire stratégique française

par Joël LE THEULE



PLUS encore que de l'ambition ou de l'imprudence, ne faut-il pas une certaine dose d'inconscience pour prétendre traiter, dans le cadre d'un seul article, ce sujet qui compte parmi les plus controversés de la décade ?

On pourrait le penser à lire les articles ou les études consacrés à la Conférence de presse du Président de la République du 14 janvier dernier, aux entretiens de Nassau, à la mise au point d'une force nucléaire multilatérale et rien qu'à sa définition, les sujets de désaccord sont nombreux, ample la discussion. Les débats des Assemblées parlementaires en sont comme le reflet ou mieux, le canevas, et l'on y note plus qu'ailleurs que majorité et opposition se complaisent dans la discussion de l'aspect politique du problème. Or, les questions soulevées ne sont pas seulement politiques, mais également militaires, techniques et financières.

C'est à l'examen de ces aspects que seront consacrées ces pages. Il sera parfois difficile de les dissocier de

l'aspect politique, mais mon propos sera d'exposer simplement ce que sera la force nucléaire stratégique française et les problèmes militaires, techniques, financiers que pose sa réalisation de manière à fournir les éléments d'un dossier à partir duquel pourra s'engager une discussion.

Des questions seront évoquées, qui resteront sans réponse. Que le lecteur ne s'en étonne pas : par honnêteté elles seront présentées, pour la même raison (ou par incompetence), je n'y répondrai pas.

Avant tout, un triple rappel s'impose :

Premier rappel : Avant 1959

La constitution de la force de dissuasion française est l'aboutissement d'une politique d'armement amorcée avant 1959. En mai 1954, le Ministre de la Défense Nationale, M. Plevin, consultait ses secrétaires d'Etat sur

l'opportunité d'une politique atomique et envisageait l'éventualité de certaines réalisations. A la fin de novembre 1956, M. Guy Mollet définissait le programme atomique de Défense Nationale, qui est en cours d'exécution. Il prenait, au mois de mars 1957, la décision de construire une usine de séparation isotopique. A la mi-mai 1957, le second plan quinquennal de l'énergie atomique, préparé par son Gouvernement, et accepté par celui de M. Bourguès-Maunoury, confirmait la volonté de construction d'une usine et réservait la possibilité d'une construction européenne. Cette possibilité devait être abandonnée à la fin de 1957, à la suite du rapport des « Trois sages » Armand, Etzel et Giordani. Enfin, en avril 1958, M. Gaillard, alors Président du Conseil, choisissait Pierrelatte comme site pour la construction de l'usine de séparation des isotopes.

Ainsi, le programme si discuté de la réalisation de Pierrelatte a été conçu et démarré, au moins sous certaines formes, avant l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle.

Second rappel : le discours du 3 novembre 1959

Mais, par son discours à l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale, prononcé le 3 novembre 1959, le Président de la République « étendait », pour reprendre l'expression de Jean Planchais, « aux dimensions d'une doctrine politique et militaire et d'un vaste programme industriel, ce qui, sous la IV^e République, était entré au stade de discrets travaux et d'intentions politiques moins affichées ».

Quant aux mobiles de la définition de cette politique, nous les formulerons sous forme de trois questions.

Fait-ce certitude ou crainte d'une révision de la politique américaine en Europe ? Il n'y a là rien d'impossible.

Le risque d'un désengagement américain en Europe est parfois évoqué par des hommes politiques français qui raisonnent en quelque sorte de la façon suivante. Tant que l'Union Soviétique n'a pas possédé de bombes atomiques, ni surtout le moyen de les transporter à longue distance, la protection américaine de l'Europe ne posait aucun problème. Il en est, désormais, autrement. Malgré leur supériorité actuelle, dont la marge s'est réduite chaque jour de 1955 à 1961, les Etats-Unis peuvent être détruits partiellement ou quasi totalement par des fusées à tête thermo-nucléaire soviétiques. Pour la défense du territoire américain, l'Europe occidentale ne joue plus le même rôle qu'auparavant.

Si rien ne permet d'affirmer que les Etats-Unis renonceraient, en cas de menace grave sur l'Europe, à dissuader l'adversaire, tout Gouvernement a néanmoins le devoir de prévoir toutes les hypothèses, y compris les plus défavorables et ce, d'autant plus, que les dirigeants américains devront compter avec leur opinion publique, éclairée par les déclarations ambiguës de personnalités politiques et militaires aujourd'hui officielles.

Cette position est très contestée par les Américains qui rappellent que leur engagement en Europe est irrévocable, car la défense de l'Occident est indivisible. Mais le Chef de l'Etat français peut se demander légitimement si les responsables américains acceptent

éternellement de risquer l'anéantissement de dizaines de millions de leurs compatriotes, pour maintenir intégralement le statu-quo européen. Il est aussi en droit de redouter que les Russes ne soient pas toujours suffisamment convaincus de la détermination américaine.

On reproche très vivement aux Français cette suspicion. Ils ne sont pourtant pas seuls à tenir ce langage : ainsi il y a quelques semaines, dans un débat aux Communes, le Ministre de la Défense Nationale anglais, M. Thorneycroft, a tenu des propos identiques. L'Angleterre ne peut pas compter automatiquement sur l'appui américain : « Au fur et à mesure qu'un nombre croissant d'engins de plus en plus puissants sont en mesure d'attaquer Washington et New York, pouvons-nous être certains qu'à une menace contre notre pays, il sera toujours et en toutes circonstances répondu par une riposte américaine ? Et si nous admettons cette certitude, les Russes en seront-ils également persuadés ? Une force de dissuasion, sous le contrôle unique et exclusif de l'Amérique, entraîne-t-elle une force de persuasion absolue ? »

Volonté d'affirmer l'indépendance de la France ?

C'est vraisemblable, surtout lorsque l'on relit certains passages du discours prononcé par le général de Gaulle, à l'Ecole Militaire :

« Je crois bon d'évoquer devant vous, quelques idées qui contribueront à orienter vos efforts. Il faut que la défense de la France soit française. C'est une nécessité qui n'a pas toujours été très familière au cours de ces dernières années. Je le sais. Il est indispensable qu'elle le redevienne. ...Il va de soi, évidemment, que notre défense, la mise sur pied de nos moyens, la conception de la conduite de la guerre, doivent être pour nous combinées avec ce qui est dans d'autres pays... Voilà un point capital que je recommande à vos réflexions. La conception d'une défense de la France et de la Communauté, qui soit une défense française... La conséquence, c'est qu'il faut que nous sachions nous pourvoir, au cours des prochaines années, d'une force capable d'agir pour notre compte, de ce qu'on est convenu d'appeler une Force de Frappe susceptible de se déployer à tous moments et n'importe où... »

Conscience de la nécessité, pour la France, de dominer l'atome ? Cela est certain.

M. Michel Debré, à la tribune de l'Assemblée, divers ministres et, en particulier celui des Armées, par leurs écrits ou leurs discours, ont insisté sur la différence fondamentale qui existait et qui existera encore plus dans l'avenir, entre les nations possédant la bombe atomique ou dominant l'atome et les autres. Sur le plan militaire, sur le plan politique et sur le plan économique, cette situation est irréversible. Certes on peut discuter ces affirmations, comme l'on peut discuter le bien-fondé militaire de ce raisonnement ; mais dans le domaine technique ou économique, cela est beaucoup plus difficile.

Il est d'ailleurs à la fois significatif et curieux que, sur ce plan, la réalisation de la force nucléaire stratégique française soit de moins en moins controversée. C'est ainsi que, le 10 janvier 1963, dans *France-Observateur*, Hector de Galard écrivait en note d'un article sur « De Gaulle et les Polaris » :

« Ecrivant ceci, je suis conscient de ce que cette conclusion pourra choquer quelques-uns de nos lecteurs et de nos amis. Ils me reprocheront de discuter des avantages comparés d'une Force de Frappe nationale ou multi-nationale, alors que la seule attitude possible, selon eux, devrait être de refuser aussi bien l'une que l'autre et d'engager toutes les forces de la Gauche française dans la voie de la renonciation unilatérale à tout armement nucléaire. C'est sans doute l'attitude idéale, mais que l'on veuille bien réfléchir au fait que, renoncer unilatéralement à l'effort nucléaire, c'est aussi condamner la France (et l'Europe) à devenir dans quinze ans, un pays (et un continent) techniquement et scientifiquement sous-développé par rapport à l'U.R.S.S. et aux Etats-Unis, dont nous serons alors sous l'étroite dépendance. »

Troisième rappel :

La force nucléaire stratégique ne sera qu'une partie des forces françaises

La politique de défense menée par le Gouvernement français doit permettre de remplir un certain nombre de missions : défendre l'indépendance nationale, respecter les engagements contractés pour la défense du monde libre, honorer les accords de défense passés avec les pays de l'ancienne Communauté. Pour cela, il a décidé la mise sur pied :

1° d'une force nucléaire stratégique ;

2° d'une force d'intervention susceptible d'agir aussi bien en Europe que hors d'Europe, et d'opérer dans le cadre de l'Alliance Atlantique comme en dehors de celle-ci.

Les éléments composant cette force d'intervention sont actuellement en cours de modernisation. Que l'on songe au chasseur Mirage III, au transporteur Transall, à l'hélicoptère Super-Frelon, à l'Étendard IV, aux frégates lance-engins, aux sous-marins classiques, aux nombreux matériels nouveaux de l'armée de terre qui, après 1970, recevra des armes atomiques tactiques.

3° Enfin, d'une force de défense opérationnelle du territoire.

De ceci, il ressort que le Gouvernement souhaite que la force nucléaire stratégique française ne soit que l'un des éléments du système de défense français. Sa mise au point nécessite cependant une partie importante, et qui ira en s'accroissant, des crédits du budget des Armées. Dans celui de 1963, qui représente 7,2 % du produit national brut (cette proportion est de 10,7 % aux Etats-Unis, 16 % en Union Soviétique, 7 % en Grande-Bretagne, 6,8 % en République Fédérale Allemande), les crédits affectés à la réalisation de la force nucléaire sont de l'ordre de 15 %, soit 3 % de l'ensemble budgétaire de l'Etat, ou 1 % du produit national brut. *Mais ce pourcentage ne pourra pas demeurer à ce taux et l'on peut prévoir, dès maintenant, qu'à partir de 1966-1967, il sera porté à 4 ou 5 % de l'ensemble du budget national, soit à au moins 25 % de l'ensemble des charges militaires.*

Il est bon de rappeler ces chiffres, tant il est courant de relever des confusions à leur sujet. Certes, ils sont importants, mais il faut savoir ce que l'on veut : au siècle de l'atome, *il n'est de défense valable que nucléaire*, autrement dit la défense nationale ne peut re-

poser que sur une force atomique. *Elle en est le noyau. Élément le plus moderne du programme d'armement du pays, elle en est aussi l'élément le plus discuté politiquement et en raison de son prix.*

I. — L'ÉLÉMENT LE PLUS MODERNE

La force nucléaire stratégique a pour mission de menacer et, en cas de besoin, de frapper à coup sûr et dans les plus brefs délais, avec les explosifs nucléaires les plus puissants, les objectifs ennemis désignés. Ses deux composantes essentielles sont la bombe ou la tête nucléaire et le moyen de transport ; avion bombardier ou engin auxquels s'ajoute un environnement considérable : terrains, plates-formes de lancement, transmission, systèmes de détection, logistique, etc.

Il est courant de distinguer deux générations : l'une à court terme, celle de la bombe A transportée par le Mirage IV ; la seconde à plus long terme : tête thermo-nucléaire livrée par un engin.

Composantes de la première génération

1. — La bombe A, bombe de fusion, aura un pouvoir de destruction de l'ordre de 50 à 60 kilotonnes, soit trois fois la puissance de la bombe d'Hiroshima. Elle est réalisée à partir du plutonium, produit par les piles de l'usine de Marcoule, entrée en service en 1958.

Techniquement, cette usine fonctionne très bien. Sa production est suffisante pour la fabrication du nombre de bombes de la première génération. Elle sera en mesure, par la suite, avec l'usine de Cherbourg, de fournir le plutonium nécessaire aux engins tactiques.

Cette bombe A existe. Elle a été expérimentée au Sahara, d'abord à Reggane, puis sous terre à In-Ekker. Les résultats de l'expérience du 1^{er} mai 1962 ont montré qu'elle était au point, que nos techniciens maîtrisaient réellement le plutonium et qu'il était possible de construire en série une bombe de dimensions identiques à la bombe américaine.

2. — Le Mirage IV est le vecteur chargé de transporter cette bombe. Il s'agit d'un bombardier léger, dont la première commande remonte à 1957. Cet appareil à hautes performances (il peut atteindre Mach 2,2, soit une vitesse de 2.350 km-heure), n'est égalé ou dépassé actuellement que par des appareils américains, les Britanniques se satisfaisant de bombardiers moins évolués.

Si la vitesse du Mirage IV n'est pas discutée, il n'en est pas de même de son rayon d'action. En mission de guerre, la distance qu'il peut franchir est de 2.500 km sans ravitaillement et de 4.800 km avec ravitaillement en vol (chiffres moyens, car il est difficile d'indiquer un rayon d'action sans connaître le profil de la mission).

La nécessité d'allonger son rayon d'action s'est posée au Gouvernement dans ces termes et les techniciens français ont pensé la résoudre en achetant, avec l'accord du Gouvernement des Etats-Unis, douze avions ravitailleurs Boeing K.C. 135. Ce K.C. 135, version militaire « tanker » du Boeing commercial, est susceptible de transporter 110.000 litres de carburant et peut ravitailler en vol deux Mirage IV. La technique du ravitaillement en vol ne pose plus de problème : l'opération est réalisée plusieurs fois par jour, sans incidents, depuis plusieurs années.

Tels sont les éléments constitutifs de la première génération de la force nucléaire stratégique française.

Mais trois questions viennent immédiatement à l'esprit : Quand sera-t-elle opérationnelle ? Combien coûtera-t-elle ? Et quel sera son degré de vulnérabilité, donc de dissuasion ? Il est malaisé de répondre avec exactitude. L'on peut néanmoins préciser :

— Que les premiers avions Mirage IV transportant la bombe sortiront à la fin de l'année 1963, la série devant être réalisée pour la fin de 1965. Ils seront, à cette date, encore au-dessus des possibilités adverses, d'interception systématique.

— Qu'il est beaucoup plus difficile de chiffrer la dépense. En comparant les chiffres connus et ce qui a été dépensé aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, on peut donner comme ordre de grandeur (avec un pourcentage d'erreur non déterminé), cinq milliards de francs 1963.

— Qu'il conviendra tout au long de la première génération de prendre des dispositions d'alerte en vol pour assurer à ces appareils un degré raisonnable d'invulnérabilité (dispositions des plus onéreuses).

Composantes de la deuxième génération

La capacité de protection des adversaires s'accroissant sans cesse, il faut s'attendre à ce que ce système d'armes soit rapidement menacé et à le remplacer au plus tôt, par un système d'armes plus puissant, plus rapide et moins vulnérable, donc plus « dissuasif ».

1. — La bombe.

Cette bombe, à fusion, très différente de la bombe A, qui lui sert d'allumeur, exige de l'uranium 235 très enrichi. Or, s'il est relativement aisé aujourd'hui, de produire du plutonium, il est beaucoup plus compliqué d'obtenir de l'uranium très enrichi. C'est dans ce but que s'édifie l'usine de Pierrelatte. Elle sera incontestablement le plus grand ensemble industriel jamais réalisé en Europe occidentale. Elle est loin d'être terminée, mais sa visite est, dès maintenant, des plus impressionnantes.

Le problème à résoudre n'était certes pas simple, puisqu'il s'agissait de séparer, à partir de l'uranium naturel, 99,3 % d'uranium 238 des 0,7 % d'uranium 235.

Les deux premières puissances nucléaires mondiales paraissent avoir hésité entre la diffusion thermique, la séparation électro-magnétique, l'ultracentrifugation et la diffusion gazeuse.

Le coût des investissements et le prix de revient des deux premiers procédés sont tels que la France ne pouvait envisager des installations industrielles fondées sur leur utilisation. Quant au procédé par ultracentrifugation il est, dans l'état actuel de nos connaissances, moins rentable que celui de la diffusion gazeuse, pour une production industrielle.

Ce dernier procédé consiste à faire passer un gaz d'uranium à travers des « barrières » poreuses, dont les pores sont aussi innombrables qu'ultra-microscopiques (un centimicron de diamètre environ). Dans ce gaz, l'hexafluorure d'uranium 235 plus léger que son isotope 238, passe plus rapidement à travers la paroi et le gaz s'en trouve ainsi enrichi :

- de 2 % à la sortie de la partie du complexe de Pierrelatte, appelée usine basse ;
- de 6 à 8 % à l'issue de l'usine moyenne ;
- de 25 % à celle de l'usine haute ;
- de plus de 90 % à la fin du traitement.

Cela suppose des organes extrêmement compliqués dont la nécessité a été fort bien mise en lumière dans un article très sérieux de vulgarisation de *Paris-Match*. On en retire que des difficultés importantes ont eu à être résolues pour obtenir des alliages inattaquables par le gaz diffusé, pour maintenir une température constante de ce gaz tout au cours du traitement, pour assécher les installations par le vide et pour assurer leur totale étanchéité.

Il fallait aussi résoudre le problème du matériau des barrières de diffusion. La solution, si elle n'a pas été longue à trouver, n'en a pas moins été fort coûteuse.

Tous les problèmes techniques et théoriques ainsi posés sont, soit déjà surmontés — selon qu'il s'agit de la partie basse de l'usine —, soit en voie de l'être, pour les parties qui doivent suivre l'usine basse (usines moyenne, haute et très haute).

Seule, la définition technique de l'usine très haute n'est pas encore effectuée et cela rend difficile l'indication d'un prix de revient global de l'ensemble. Le chiffre de cinq milliards de francs 1963 (comprenant le coût des installations et le coût de démarrage) constitue une bonne approximation. Pierrelatte devrait fonctionner à la fin de 1966. Il reste à évaluer le prix de revient annuel de son entretien et de son fonctionnement.

Tous les problèmes ne seront pas alors résolus. Il restera à miniaturiser la bombe de façon à obtenir une tête thermo-nucléaire de puissance mégatonnique, transportable. Il est vraisemblable qu'il sera nécessaire de créer une usine à tritium. La décision n'en est pas encore prise et le coût en est inconnu. Mais le problème est également posé. On ne se trompera guère en indiquant qu'un milliard de francs 1963, au moins, serait initialement nécessaire, et il faudra ensuite prévoir un entretien annuel assez élevé.

Supposons tous ces problèmes résolus. Cette bombe devra être expérimentée. Où ?

Les accords d'Evian permettent d'utiliser, jusqu'en 1967, le sites sahariens. Néanmoins, la presse s'est faite l'écho, récemment, d'une éventuelle installation d'un centre d'expérimentation dans les Iles Gambier en Océanie. Qu'en est-il exactement ? Aucune décision n'a été prise à ce sujet, mais des études sont en cours et il est vraisemblable que cette solution sera retenue.

2. — L'engin

Le second problème à résoudre pour mettre au point une deuxième génération valable, concerne l'engin. Sa réalisation suppose résolues les questions concernant la propulsion, le guidage, le pilotage et la rentrée du cône. Où en est-on ?

M. Messmer, dans son discours à l'Assemblée le 23 janvier 1963, a précisé :

« Nous avons choisi la propulsion par poudre, que nous jugeons meilleure pour les engins militaires et sur laquelle sont concentrés maintenant nos efforts, les études sur la propulsion par liquide étant poursuivies sur crédits civils au profit de la recherche spatiale. Le service des poudres a fabriqué et tiré, en 1962, des blocs

donnant une poussée suffisante pour propulser les plus gros engins inscrits à notre programme. Nous disposons, en 1963, d'une centrale de guidage par inertie, que nous essayons actuellement et qui, sans atteindre la précision et la légèreté des centrales américaines, est bonne pour l'usage auquel nous la destinons. »

Cela confirme ce que l'on savait des expériences récentes qui ont eu lieu à Hammaguir près de Colomb-Béchar.

Depuis plusieurs années, les techniciens des poudres ou de la S.E.R.E.B. (1), ne connaissent aucun déboire et leurs recherches ont été constamment couronnées de succès. Des difficultés peuvent apparaître, mais l'on affirme qu'un engin à deux étages sera opérationnel vers 1968-1969.

Les accords d'Evian ne prévoient l'utilisation du champ de tir du Guir que jusqu'en 1967.

La création d'un autre champ de tir était donc nécessaire.

La décision en a été prise en 1962 et le site retenu est celui des Landes où le Ministère des Armées vient d'acquérir les terrains nécessaires. D'autre part, la récente mission du Général Ailleret à Madrid, a laissé penser que des conversations avaient pu avoir lieu avec l'Espagne, au sujet d'un usage éventuel de territoires espagnols.

Aucune orientation n'a été prise spécialisant l'engin pour le tir air-sol, mer-sol ou sol-sol. En un mot, jusqu'à présent, on a travaillé sur une sorte de tronc commun. Les résultats de ces travaux pourront être utilisés surtout pour un mer-sol ou un sol-sol. Le problème de la plate-forme de lancement reste donc encore posé.

3. — La plate-forme de lancement

Trois possibilités existent : plate-forme terrestre, maritime ou aérienne.

Il est évident qu'initialement les techniciens militaires pensaient s'orienter vers la mise au point d'un engin partant du sol.

Depuis lors, sans qu'on sache très bien si le projet a été abandonné, une seule décision a été prise, celle de construire le sous-marin lanceur d'engins, solution de bon sens car ce système d'armes était ainsi assuré de survivre à toute première attaque adverse et laissait croyable la possibilité d'une riposte quelle que soit la conjoncture.

Mais, pour y parvenir, les problèmes à résoudre sont nombreux et la Marine est rendue prudente par les avatars antérieurs du Q. 244.

Aussi, est-ce pourquoi elle a installé, au Centre d'Etude Nucléaire de Cadarache, un « prototype à terre » monté dans une tranche de coque identique à celle du futur sous-marin et immergée dans un bassin. Le réacteur de ce prototype sera mis en place vers la fin de l'année et divergera en 1964.

Simultanément, depuis mars 1962, un sous-marin expérimental, le Q. 251 a été mis en chantier.

Ainsi compte-t-on réduire les aléas et hâter la réalisation du sous-marin atomique qu'on annonce comme devant devenir opérationnel en 1969.

Mais de nombreuses inconnues demeurent. La définition de l'engin lancé à partir du sous-marin atomique français, est tenue secrète. Il est couramment comparé à la fusée Polaris, comparaison très vague, puisqu'il existe différents types de Polaris : le modèle A. 1, sorti en 1959, dont la portée est de 2.200 km ; le type A. 2, qui est actuellement opérationnel et dont la portée est de 2.800 km ; le type A. 3, en fin d'expérimentation et qui deviendra opérationnel dans le courant de l'année, avec une portée de 4.600 km. Il semble que l'engin français sera équivalent au premier modèle.

Si l'on ajoute au problème de sa réalisation ceux concernant l'océanographie et ceux qui intéressent la mise à feu de l'engin, on peut, se demander si la date prévue, 1969, n'est pas trop optimiste.

Mais est-ce le système le moins vulnérable et le plus efficace ? Bien des techniciens, pour la plupart tenants de la solution aérienne, en doutent.

Ils doutent aussi, cela va de soi, de la solution terrestre qui conserve chez nous encore des partisans car elle demeure la plus économique et la plus rapide à réaliser si l'on ne veut pas enterrer les plates-formes comme aux U.S.A. ou en U.R.S.S.

Elle présente deux inconvénients importants : ses chances de survie sont faibles à cause de sa vulnérabilité et, pour des raisons politiques elle paraît difficile à réaliser en France. Aussi cette solution a-t-elle peu de chance d'être retenue.

Il n'en est pas de même de l'engin air-sol. Certes, les Américains viennent d'abandonner le projet Skybolt, mais l'on peut s'interroger pour savoir si les raisons politiques ne l'ont pas emporté sur les raisons techniques ou si même les raisons techniques ne concernaient pas plutôt l'avion porteur, le B. 52, que l'engin. Des polémiques existent aux Etats-Unis entre marins et aviateurs. On assiste à des discussions semblables en France.

Les problèmes à résoudre sont délicats. La position de l'engin doit être connue avec exactitude à l'instant même où il quitte l'avion porteur. Or, ce dernier peut se déplacer lui-même à des vitesses supersoniques. Il faut donc que la position de l'avion soit entretenue avec précision pendant tout son trajet.

Aucun type d'avion n'a encore été retenu. Plusieurs projets sont en cours d'examen. Certains très simples ; utilisation du Transall ou du Bréguet Atlantic. D'autres sont beaucoup plus complexes : par exemple un dérivé militaire de l'avion franco-anglais Concorde. L'engin lui-même n'est pas encore défini. Sera-t-il un simple air-sol lancé à haute altitude ou, au contraire, un engin rasant ? Des choix sont donc à faire très rapidement. Mobiles politiques, considérations financières, techniques, entreront en jeu, pour décider de ces options. Pour certaines d'entre elles parler de paris serait peut-être plus juste : il n'est pas certain que l'on possède, au moment où les choix seront à faire, toutes les données nécessaires. La prudence pourrait orienter les responsables vers un système intérimaire : une génération à moyen terme par exemple qui, ménageant l'avenir, permettrait de consacrer, pendant quelques années, plus d'argent aux études et aux expérimentations qu'aux fabrications. Nombreux sont les techniciens qui estiment que le Mirage IV peut être prolongé par un engin AS 2. comme le Gamma de MATRA, dont la portée maximale dans la version la plus simple serait de

— (1) Société pour l'Etude et la Réalisation d'Engins Balistiques.

l'ordre de 300 km. Certains estiment qu'il serait préférable de le valoriser par de nouveaux réacteurs à double flux. Il n'est possible que de poser la question.

Une autre solution intermédiaire concernerait la bombe. Il serait possible, pour un coût moindre, de mettre au point assez rapidement une bombe fission-fusion-fission, dont la puissance serait de l'ordre de 200 à 350 kilotonnes.

Tels sont les différents éléments qui sont susceptibles de composer la seconde génération de la force nucléaire stratégique française. Je me suis contenté de les présenter en évoquant certains problèmes techniques. Il est à peu près impossible de porter honnêtement un jugement de valeur, il est même imprudent d'indiquer le coût de cette seconde génération. *Le chiffre de quinze milliards de francs 1963 que l'on cite parfois, constitue une approximation possible dans la mesure où l'on considère une marge de 30 ou 40 % comme valable.*

Encore, ne tient-il aucun compte de l'éventuelle adoption d'une génération intermédiaire. Celle-ci, si elle s'avère indispensable, quelle qu'elle soit, sera aussi coûteuse que la première génération. Il faudra, alors, trouver les crédits nécessaires à sa mise sur pied.

Le problème n'est pas simple et les indications qui précèdent indiquent que chez les partisans de la force nucléaire nationale, des incertitudes demeurent et des discussions subsistent quant aux modalités de sa réalisation.

Toutefois, ces discussions n'en remettent pas en cause le principe et elles supposent la confiance dans ce qui est prévu, mais le plus souvent la discussion dépasse ce cadre.

II. — L'ÉLÉMENT LE PLUS DISCUTE

Cette force nucléaire stratégique française est-elle valable ? Est-elle possible ? Ces deux questions sont le plus souvent posées. Examinons-les l'une après l'autre.

La force nucléaire française est-elle valable ?

Cette question peut être examinée sur différents plans : plan politique (que je n'aborde pas), plan économique (son intérêt dans ce domaine n'est pas contesté), plan militaire enfin. Le pouvoir dissuasif d'une force qui sera très modeste comparée à celle que possèdent déjà et que posséderont encore plus par la suite les États-Unis et l'Union Soviétique, est l'argument le plus souvent avancé contre la force nucléaire française. Le problème est fondé. Les flottes aériennes de ces puissances sont incomparablement plus fortes que la nôtre. Actuellement, les Américains vont avoir une quarantaine de sous-marins atomiques lanceurs d'engins, les Russes en possèdent la moitié ; notre premier ne sera opérationnel que vers 1969-1970 (?) et, en 1975, nous n'aurons — au mieux — que cinq sous-marins. Comparant les puissances de ces différentes forces, on a pu dire que la force française représentera 2 % du potentiel de la force américaine. Dans ces conditions, a-t-elle ou n'a-t-elle pas un pouvoir dissuasif ?

On pourrait discuter à perte de vue sur le sujet. Une thèse a été présentée par le Général Gallois. Ce dont il s'agit, à ses yeux, ce n'est point de l'importance

respective des forces nucléaires en présence, mais, que le plus fort puisse redouter que, par rétorsion à ses attaques, son adversaire lui inflige des pertes et des destructions si élevées qu'elles ne justifient pas la réalisation de sa volonté de puissance. Cela pose les problèmes de l'enjeu de l'attaque et de la crédibilité de la riposte.

Que vaut l'enjeu France aux yeux d'un ennemi... et de quel ennemi ?

En Amérique, les militaires sont assez nombreux à croire, avec Gallois, qu'il n'est pas nécessaire, pour dissuader un adversaire, de disposer de moyens comparables aux siens, mais d'être en mesure de lui causer — à coup sûr — de trop lourdes pertes. C'est à quoi souscrivait récemment, le critique militaire du *New-York Times*. Même un ancien conseiller du Président Kennedy, M. Kissinger, partagerait cette opinion.

La thèse est pourtant rejetée par la grosse majorité des « politiques » américains et ne trouve même aucun crédit aux yeux de personnalités françaises telles que le Général J. Valluy et Raymond Aron.

La discussion pourra donc se poursuivre sans fin. Seul, le jour venu, l'ennemi dira ce que vaut, à ses yeux, l'enjeu France.

Ce qui importe, pour notre propos actuel, c'est que le Gouvernement français, suivi de la plupart des responsables militaires, admette la thèse de Gallois et base sa politique militaire sur sa foi dans le pouvoir dissuasif d'une force nucléaire nationale.

S'il s'est engagé dans cette voie, c'est qu'il a estimé que la menace qu'il fera peser par ses propres moyens sur l'ennemi éventuel, sera en tout temps et sans faille, croyable par celui-ci.

Pour cela, il faut que nos armes et nos vecteurs puissent, en tout état de cause, franchir les défenses adverses et atteindre leurs buts en nombre suffisant.

Quels sont les objectifs à atteindre ?

Aucun doute ne subsiste nulle part au monde à ce sujet. A la fiction américaine (1) des objectifs militaires d'une guerre atomique limitée, les Russes, les Français et même les Britanniques savent, depuis Hiroshima, que, du faible au fort, seul peut compter l'objectif démographique. L'U.R.S.S. n'a jamais menacé d'autres représentations, la France et l'Angleterre lors de Suez et, depuis, les pays abritant des moyens atomiques américains car c'est le seul objectif qui ait valeur dissuasive et il est, d'ailleurs, le plus difficile à protéger.

Comment les atteindre ?

Pour atteindre ces buts l'avion bombardier est-il périmé ? Il présente incontestablement des inconvénients : il est fragile et vulnérable au sol, l'attaque par engin ne lui laisse qu'un préavis très court, sa vitesse relativement faible fait qu'il est exposé pendant un temps assez long aux attaques des intercepteurs ou des engins dont la portée et la précision augmentent rapidement... Mais ses avantages sont éclatants : il vole à des altitudes où l'interception est encore souvent inefficace,

(1) Du général Maxwell Taylor ou de M. Nitze avant qu'ils ne se retrouvent à la tête des responsabilités militaires U.S.

c'est un vecteur d'action précise, il peut, au cours d'une même mission, agir sur plusieurs objectifs voire, après son départ, modifier sa mission. Il faut croire que ces arguments l'emportent largement sur les inconvénients, car, Etats-Unis, Union Soviétique ou Grande-Bretagne, aucun de ces pays n'a l'intention d'abandonner ce vecteur de bombes nucléaires qu'est l'avion piloté.

Qu'en est-il du Mirage IV, seul avion bombardier français actuel ? Peut-il franchir les défenses adverses ? Le problème a été soulevé dans la presse française par Raymond Aron qui reprenait les arguments d'Alsop selon qui, « les Russes, avec le S.A.M. 3, ont un engin de défense antiaérien susceptible de détruire tout avion, donc le Mirage IV, qui ne passera pas. Les Américains le savent, qui auraient en conséquence, modifié leurs bombardiers super-soniques et leurs plans stratégiques ».

La thèse est facile à réfuter : le S.A.M. 3, à ce qu'on en sait, est un engin très proche des matériels semblables de l'O.T.A.N. (Nike, Hercules, Hawk). Il peut intercepter, mais non poursuivre un avion qui manœuvre. D'ailleurs, les Russes, pas plus que les Américains, n'ont les moyens de créer un barrage continu de l'Océan Glacial Arctique à la Méditerranée et à la Caspienne. Mais, surtout, les problèmes d'interception à basse altitude ne sont absolument pas résolus. C'est ainsi que les Américains viennent de commander 1 000 Phantoms intercepteurs bi-places, très rapides, organisés pour l'attaque des bombardiers ou des engins volant au ras du sol. S'il existait des engins antiaériens d'une efficacité totale, ils n'auraient certainement pas passé cette commande. D'ailleurs, l'Angleterre se serait-elle lancée dans la construction de bombardiers T.S.R. 2, qui ne sortiront qu'après le Mirage IV, dont ils ne dépassent pas les performances de vitesse ?

Bref, je crois qu'avec les possibilités de leurre, celles de brouillage des radars, et avec les insuffisances connues des défenses antiaériennes, il est possible au MIRAGE IV de franchir les défenses adverses, et que, tel qu'il sort actuellement, il demeure valable. Mais, pendant combien de temps encore ? Il est beaucoup plus difficile d'être précis ; sans doute durant plusieurs années. Il n'en demeure pas moins qu'il existera, entre 1968 et 1972, une période où les éléments de la première génération verront s'amoinrir leur valeur et où ceux de la seconde génération ne seront pas encore prêts. C'est pourquoi, il paraît important de prévoir, dès maintenant, la génération intermédiaire que nous avons déjà évoquée.

La force nucléaire française est-elle possible ?

Les coûts que nous avons indiqués, les prix très élevés des matériels nouveaux (récemment M. Messmer indiquait que de 1938 à 1963 le prix à la tonne exprimé en francs constants avait doublé pour les chars, triplé pour les navires et quadruplé pour les avions), les dépassements considérables aussi bien sur Pierrelatte que sur les Mirages IV, les inconnues techniques qui subsistent, font que nombreux sont ceux qui se demandent si la réalisation de cette force nucléaire est à la portée des possibilités financières françaises, celles techniques et industrielles n'étant pas discutées.

Actuellement, les sommes consacrées ne représentent qu'un pourcentage assez faible du produit national brut.

A ne considérer que ces chiffres, l'effort semble, a priori, possible, sous deux conditions : que l'on n'essaie pas de mettre au point une force de dissuasion comparable à celle des autres et, surtout, que l'on ne cherche pas à tout faire (1), ce qui pose à nouveau le problème des choix. L'accroissement des dépenses de la force nucléaire que nous avons signalé, ne risque-t-il pas, à l'intérieur du budget militaire, de détruire un certain équilibre, de paralyser ou d'empêcher certaines réalisations ? Incontestablement le problème existe et paraît difficile à résoudre *dans le cadre militaire et financier actuel*.

Il n'existe que trois possibilités : la première, accroître les dépenses militaires. Au début de cet article nous avons comparé l'effort militaire français à celui des pays voisins. Depuis plusieurs années, le pourcentage des dépenses militaires, dans le cadre du budget, tend à décroître. Il n'est pas possible de modifier cette orientation. Tout homme politique, fût-il partisan de la réalisation de la force nucléaire stratégique, ne peut pas sacrifier à cette force des secteurs civils essentiels surtout lorsqu'ils connaissent des retards comme ceux de l'éducation nationale, de la construction, des travaux publics, etc.

La deuxième possibilité est de faire des économies à l'intérieur du budget militaire. Cela est sans doute possible, mais il ne faut pas se leurrer. Les économies qui peuvent être attendues de réformes de structures indispensables ne seront pas considérables, *ce qui n'empêche que des réformes s'imposent*.

Il ne reste donc qu'une troisième éventualité, faire des choix à l'intérieur de ce qui est prévu. Car, il n'est pas réaliste de penser que la France puisse mener de front et à son terme la réalisation de tous les projets tels qu'ils sont actuellement conçus :

- force nucléaire stratégique,
- force d'intervention,
- défense opérationnelle du territoire.

Des choix seront à faire, des formules nouvelles devront être dégagées qui transformeront sans doute profondément la structure, la forme, le volume de certaines composantes du système de forces projeté. Peut-être même sera-t-on conduit à consentir des impasses.

Cela suppose une révision de la politique de défense. S'il paraît difficile, à cet égard, de modifier les missions générales des armées, il sera sage d'en préciser les limites hors du cadre et dans le cadre des alliances et des accords de défense. En tout état de cause, une hiérarchie de ces missions devra être établie, des priorités seront à définir, et, en conséquence, les plans à long terme devront être remaniés.

Il est certain, en effet, que l'on ne pourra continuer de faire un peu de tout, partout. Lorsqu'on s'efforce d'additionner les chiffres, tels qu'on peut les connaître, on se rend compte que *si les projets existants n'étaient pas modifiés, le budget militaire devrait augmenter en valeur absolue de 40 % au moins, dans les années qui viennent. Cela ne peut être accepté.*

Dès lors, une question nouvelle se pose : ainsi amputées, nos réalisations permettront-elles à l'armée de former un tout cohérent ? Il m'est très difficile de

(1) Plâtes-formes terrestres, aériennes et navales notamment.

répondre. Arrivé à ce point de mon exposé, je me trouve obligé de quitter le domaine technique pour entrer dans le politique. Partisan, par raison, de la réalisation d'une force nucléaire stratégique française, je suis convaincu qu'à plus ou moins long terme, elle doit :

— être introduite dans une défense européenne : c'est dans ce cadre seulement que l'on pourra avoir un ensemble à la fois valable et cohérent, les réalisations françaises valorisant cette défense européenne ;

— participer à une Alliance atlantique renouée où nous serons partenaires au plein sens du terme et que nous valoriserons également par notre apport.

Cette opinion n'est pas utopique. En février 1963, M. Macmillan déclarait aux Communes : « Nous sommes alliés, nous devons le rester, mais nous ne devons pas devenir des satellites. Je comprends que la France, qui est une puissance mondiale aussi bien qu'une puissance continentale, ait la volonté de se doter d'une force nucléaire qui lui soit propre... Les Etats-Unis ne se trouvent pas dans une position facile et leurs relations avec leurs alliés seraient compromises si les pays, qui sans être aussi grands qu'eux sont tout de même de grands pays, devaient abandonner pour toujours le contrôle de cette arme sans égale à l'administration américaine d'aujourd'hui. »

Cette position n'est pas pour surprendre. Dans le *Livre Blanc* consacré en 1962 à la défense britannique, il était dit :

« L'arsenal nucléaire britannique augmente considérablement la souplesse et la dispersion de l'ensemble des forces nucléaires dont dispose l'Occident et par là même, leurs moyens de riposte. »

Ce qui est vrai pour l'Angleterre ne le serait-il pas pour la France ?

Le 4 mars, le ministre de la Défense Nationale italien, M. Andreotti, expliquait : « Le problème de fond est que l'Europe et les nations qui la composent ne pourront jamais faire entendre leur voix, développer une politique étrangère plus active, avoir un poids dans les grandes décisions internationales, si elles ne

disposent pas d'une force militaire adéquate. Quel que soit le jugement que l'on porte sur le général de Gaulle, cette vérité est, comme le disent les Américains « self-evident », elle se démontre toute seule. »

Ces citations et cette conclusion montrent combien il est difficile, même dans un article dont l'ambition est d'être d'information, de se tenir en dehors du politique.

En terminant, je voudrais insister sur le point suivant : les années 1963-1964, qui seront celles où les choix signalés devront être effectués, seront des années-clefs pour l'armée française. Elles amorcent le grand tournant qui doit faire d'elle une *armée atomique* Américains et Anglais, pour ne citer qu'eux, ne conçoivent cette armée que de métier, car ils ne voient pas comment concilier le maintien de la conscription d'un service égalitaire et universel, avec les besoins des armées tels qu'ils découlent de l'impérieuse nécessité d'ajuster, en permanence, le nombre et la qualité au maniement d'instruments en constante modernisation. C'est là un autre aspect du problème, un aspect plus tangible, mais encore plus délicat ; par les choix qu'il commande il pourrait faire l'objet d'un article. On s'aperçoit par là, en dehors de ces incidences économiques, technologiques, politiques, que la création d'une force nucléaire stratégique française oblige les milieux militaires à repenser totalement leurs conceptions de l'armée, conceptions héritées du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle, c'est-à-dire d'un passé riche d'enseignements, mais que la révolution atomique modifie complètement.

Les milieux politiques doivent en prendre conscience. Ils doivent chercher à participer à l'élaboration de la nouvelle armée française. Encore faudrait-il que, chaque année, suivant l'exemple britannique, le gouvernement français publie un « Livre Blanc sur la Défense ».

Joël LE THEULE,

Député de la Sarthe,

Rapporteur de la Commission
de la Défense Nationale.

A propos de l'atome et de la Défense Nationale

par Lionel de TINGUY

DIIALOGUER avec M. Joël le Theule au sujet de la force de frappe française ne signifie pas, pour moi, beaucoup le contredire. Son exposé est parfaitement documenté et ses propos sont empreints de sagesse et de modération. Bien mieux, souvent il ouvre lui-même la voie aux critiques. Il ne les formule pas expressément mais les laisse suffisamment entendre pour qu'il n'y ait souvent qu'à expliciter sa pensée pour les formuler. Il répond fermement aux

objections qui lui paraissent sans portée, mais ne s'engage qu'à demi sur celles qui sont de plus de poids.

Etant de ceux qui recherchent en toute liberté une ligne de vérité qui n'est dictée ni par l'opposition systématique aux vues officielles ni par leur adoption enthousiaste et simpliste, je me sens proche d'un interlocuteur qui, tout en ayant rallié un parti apparemment monolithique, admet les nuances de la pensée de si évidente façon. Sans partager son option politique,

je suis à l'aise pour discuter avec lui en toute liberté.

Il est bien exact, comme il le rappelle en commentant, que le problème de l'arme atomique a fait, depuis tantôt dix ans, l'objet d'études et de réflexions sur instruction des gouvernements successifs. Les présidents du Conseil qui ont eu à connaître du problème, qu'ils s'appellent Guy Mollet, Gaillard ou Bourghès-Maunoury, avaient donné des instructions au Commissariat atomique pour qu'il ne se limitât pas aux recherches civiles.

Personnellement, en tant que président de la Sous-Commission de contrôle qui agissait naguère au nom de la Commission des Finances, il me souvient d'avoir interrogé M. Guillaumat, alors commissaire à l'Energie atomique, sur les travaux militaires qu'il pouvait mener. Il m'avait confirmé que l'activité du Commissariat débordait ses missions officielles exclusivement civiles, mais il avait ajouté que la plupart des études entreprises avaient autant d'utilité pour le progrès industriel que pour la défense nationale. Il estimait, approximativement, qu'il n'y avait pas 5 % des études alors envisagées qui avaient un caractère spécifiquement militaire. Tels sont les faits ; ils ne permettent pas de conclure que la IV^e République aurait pris les décisions de principe que la V^e République aurait seulement confirmées et divulguées et appliquées. Autre chose est d'effectuer certaines recherches dans le cadre de services techniques à moyens limités et autre chose d'axer le principal de l'effort financier, militaire et même diplomatique du pays sur la recherche atomique. Une option a été faite par les gouvernements de la V^e République ; une voie nouvelle a été adoptée quand délibérément la primauté a été donnée à l'arme atomique. Le général de Gaulle n'a pas seulement adopté une orientation ancienne. Il a bel et bien pris des positions nouvelles. Si cela est bon, pourquoi chercher à diminuer l'ampleur du changement ? L'argument tiré de ce qui s'est fait sous la IV^e République peut faire taire en réunion électorale les partisans d'un désarmement absolu et unilatéral, en leur rappelant l'attitude de leurs amis politiques au pouvoir, mais à *France-Forum* on n'a que faire des effets de tribune...

Le fait politique majeur sur lequel nous devons réfléchir est là. La France a désormais une attitude que rien jusque-là ne permettait de prévoir. Elle fait de l'armement atomique la base essentielle de sa politique militaire et c'est sur la solidité de cette base que nous devons discuter.

Après mise au point préalable, je n'ai aucune difficulté à admettre, qu'en soi, l'indépendance complète d'un Etat moderne dépend aujourd'hui de son armement atomique. Cela me semble même évident. Il sera bien difficile si une guerre éclate de tenir l'explosif atomique durablement à l'écart du champ de bataille. Il y a certes l'exemple de la guerre des gaz qui n'a pas été reprise en 1939-45 malgré le précédent de 1914-18, mais les deux situations ne sont pas comparables. L'arme atomique apporte un bouleversement immédiat et complet dans les combats tandis que l'utilisation des gaz en 1939-1945 aurait amené une riposte gênante sans modifier notablement l'équilibre des forces. Une armée qui se veut autonome doit disposer des moyens pour tenir en respect ses adversaires éventuels. Par suite, qu'elle ait ou non effectivement recours à l'arme

atomique, elle doit en être dotée car on ne peut lutter contre l'arme atomique, dans l'état actuel de mes connaissances, que par l'arme atomique elle-même.

Bien plus, il n'y a pas de différence de nature entre ce qu'il est convenu d'appeler l'armement conventionnel et l'armement atomique, surtout maintenant que cet armement descend à l'échelon tactique. Dès aujourd'hui, les Etats-Unis comme la Russie peuvent confier à leurs bataillons d'infanterie ou à leurs groupes d'artillerie, des mortiers ou des canons tirant des projectiles atomiques de calibre réduit et possédant une immense puissance de destruction. Il n'est pas douteux que cet armement encore nouveau se généralise. Du coup, la frontière entre l'armement traditionnel et l'armement atomique s'estompera progressivement et notre pays ne saurait échapper plus qu'un autre à cette évolution.

Pour qui admet la nécessité d'une armée nationale, il ne peut y avoir de contestation sur ces principes. Une révolution est intervenue dans l'armement comme il y en a eue déjà beaucoup au cours des âges : le cheval, l'armure, le canon, le char d'assaut, ont en leurs temps tour à tour transformé les armements après avoir décidé du sort des batailles. L'arme atomique s'impose maintenant, il faut en tirer les conséquences.

C'est précisément dans la définition de ces conséquences que se place le débat, et c'est là que Joël le Theule a voulu le situer. Il soutient d'abord que la France sera bientôt dotée de « l'arme la plus moderne » et ensuite que les critiques présentées contre la façon dont la France veut créer cette arme nationale moderne ne sont pas solides. Suivons-le pas à pas sur ces deux terrains.

1. — L'ARME LA PLUS MODERNE ?

Au titre que nous reproduisons, « L'Arme la plus moderne ? » mon collègue n'a pas mis de point d'interrogation. Il présente pourtant une série de développements qui contredisent quelque peu son optimisme initial. Très loyalement, il marque en effet que sur aucun point nous ne saurions être à la pointe du progrès. Il le répète à propos de la bombe, à propos du vecteur (c'est-à-dire de l'instrument qui doit porter la bombe jusqu'à l'objectif) et enfin à propos des plateformes de lancement, terrestres ou marines. Reprenons avec lui les choses en détail.

1. — La bombe

Pour la bombe, nous en sommes encore en France au stade de la bombe A, nous dépassons à peine celle de Nagasaki, d'il y a tantôt vingt ans. La bombe H, celle qu'utiliseraient désormais les deux Grands, ne peut pas sortir des usines françaises avant quelques années — disons avant 1970 pour donner un ordre de grandeur des délais — et il y a fort loin entre la bombe A de 60 kilotonnes et les bombes H dont l'effet se mesure par mégatonnes ! Reconnaissons toutefois que lorsqu'on atteint les puissances de destruction de l'explosif atomique, les effets ne se mesurent pas simplement en puissance explosive. L'effet militaire ne se calcule pas exactement par les critères de la science physique. On peut admettre par exemple, que les résultats de dix bombes de 60 kilotonnes sont comparables aux résultats militaires d'une bombe d'un mégatonne, c'est dire que la bombe française, si elle parvient sur l'objectif, serait incontes-

tablement redoutable, encore qu'elle ne produise pas la destruction totale que pourrait nous infliger un pays armé de bombes H.

2. — Le Vecteur

Mais le point le moins satisfaisant de notre force atomique française est incontestablement le système de vecteur que nous avons choisi faute de mieux. Les caractéristiques du Mirage IV, qui doit entrer en service de 1963 à 1965 nous dit M. Le Theule, en font un bon avion, bien moins rapide cependant que ceux que peuvent construire maintenant les Etats-Unis et de toutes façons complètement surclassé par les missiles.

Que pensent les Américains au sujet de l'avion porteur de bombes ? J'emprunte les réponses à l'interview télévisée du Président Kennedy en date du 17 décembre 1962. Il a dû se battre au Congrès qui voulait lui imposer la construction d'avions B 70 volant à Mach 3, tandis que le Mirage IV ne vole qu'à Mach 2. « C'est une lutte très difficile avec le Congrès. A deux reprises le Congrès a affecté au programme les crédits voulus, à deux reprises nous n'avons pas dépensé cet argent. » « Il n'y a pas de doute, si nous ne construisons pas les B 70... cela met en cause des milliers d'emplois et la prospérité de collectivités, et c'est là un problème des plus ardu. D'autre part nous ne pouvons pas permettre au budget de la Défense de s'enfler démesurément. » Autrement dit le Président des U.S.A. se plaint de subir des pressions émanant des constructeurs d'avions porteurs de bombes alors que, pour lui, seul le missile est une arme efficace. Il n'ignore pourtant pas la défense antimissile qui existe en Russie. Son interlocuteur à la TV lui ayant cité à ce propos la déclaration de M. Nikita Khrouchtchev, selon laquelle sa défense peut atteindre une mouche dans le ciel, M. John Kennedy lui réplique : « Il pourrait frapper une mouche, mais pourrait-il en frapper mille ? Voyez-vous tout missile qui arrive peut contenir quatre ou cinq charges nucléaires ou peut seulement sembler être un missile et comment détecter quel est le véritable missile et quel est le faux, lorsque des centaines d'objets peuvent arriver par les airs, c'est une tâche terriblement difficile... dont nous ne nous sommes pas encore rendus maîtres et lui non plus, je pense. L'agresseur a l'avantage. »

Ainsi pour le Président des Etats-Unis l'heure de l'avion porteur de bombes est déjà dépassée et la seule chance de percer la défense antimissile des Russes est de les attaquer avec des milliers de missiles parvenant à la fois sur le territoire soviétique. Les Russes de leur côté ont pris des décisions tout à fait semblables. Ils ont opté pour le missile contre l'avion. L'avion n'est pas le vecteur moderne de l'arme atomique et la défense est telle que l'agresseur n'a l'avantage que s'il attaque avec des milliers de missiles. Dans une telle situation que représentent cinquante Mirage IV ? Certainement peu de choses. Compte tenu des servitudes normales, de l'entretien et des révisions périodiques indispensables, trente-cinq tout au plus pourraient être engagés sur l'heure.

Certes, l'avion volant bas semble actuellement moins vulnérable que le missile plongeant de haute altitude. Mais ses bases de départ sont très vulnérables aux attaques préalables de l'adversaire éventuel. Admettons cependant que les trente-cinq avions aient pu décoller de France, combien atteindraient leurs objectifs ?

Les experts en discutent et au vrai, nul ne le sait exactement mais la plupart pensent qu'il n'y aurait guère plus de 10 %, c'est-à-dire trois ou quatre avions, à atteindre leurs objectifs, même si on fait abstraction de la périlleuse opération du ravitaillement en vol qui serait nécessaire pour permettre aux « Mirages IV » d'atteindre des objectifs lointains. Disons, en mettant les choses au mieux que nous aurions quelques chances d'atteindre un très petit nombre de grandes agglomérations ennemies. Serait-ce vraiment suffisant pour « dissuader » un adversaire résolu à tenter l'aventure de la guerre ? A coup sûr, le système de l'avion porteur, que nous allons mettre en service en France, est beaucoup plus démodé encore par rapport au Missile que la bombe A par rapport à la bombe H. N'eût-il pas mieux valu consacrer les efforts à la mise au point des missiles et à la modernisation de notre armée plutôt que de constituer immédiatement un système d'attaque par avions que l'on sait d'avance insuffisant et périmé.

3. — Les plates-formes de lancement

Quant aux plates-formes de lancement, l'orientation américaine et russe vers les plates-formes maritimes donne le plus grand intérêt aux recherches sur le sous-marin expérimental Q 215. Mais M. Le Theule parle de l'année 1969 pour l'aboutissement des travaux en cours, après avoir opportunément rappelé l'expérience malheureuse du Q 244. Ne jouons-nous pas là encore un jeu aléatoire et onéreux ?

Une fois de plus admettons que nous aurons la chance que n'ont pas eue les autres pays. Supposons que toutes nos recherches aboutissent dans les délais prévus, qu'en 1970, par exemple, nous ayons des sous-marins atomiques, des fusées équivalentes aux Polaris et la Bombe H, serons-nous pour autant à parité avec nos adversaires éventuels — pour reprendre la formule de M. Le Theule — aurons-nous alors « l'engin le plus moderne » ? Non ! car cette qualité se perd presque aussitôt qu'elle est acquise. Le Contre-Amiral de Belot écrit à ce sujet (1) :

« On estime aujourd'hui qu'il se produit une révolution stratégique en moyenne tous les cinq ans. Nous avons eu depuis 1945 la bombe atomique, la bombe thermo-nucléaire, la fusée intercontinentale, les satellites dont les possibilités n'ont pas encore été entièrement exploitées. On peut prévoir dans un proche avenir la fusée pilotée, l'avion à décollage vertical, ce dernier qui pourra être installé sur de nombreux navires de moyen tonnage sera un adversaire sérieux pour les sous-marins.

(1) Revue politique des idées et des institutions, février 1963.

» La bombe atomique n'est d'ailleurs que la première des armes de destruction massive que le génie humain peut découvrir. Dès maintenant il est possible que les Russes, les Américains et les Anglais possèdent des armes biologiques ou chimiques extrêmement dangereuses. On en découvrira d'autres d'une nature encore insoupçonnée, on peut faire confiance à l'actuelle ingéniosité humaine pour perfectionner les moyens pour nous entre-détruire. »

Dans de telles conditions pourquoi passer immédiatement à la réalisation au lieu de porter avant tout l'effort sur l'étude, pour ne quitter le stade de l'expérience que quand nous aurions retrouvé la parité scientifique avec ceux qui vraiment ont « les armes les plus modernes » ? Cela nous aurait probablement permis des économies ou à dépenses égales de réorganiser notre armée pour qu'elle puisse, faire face non au conflit atomique pour lequel nous ne sommes pas de taille dans l'immédiat, mais aux différentes formes de guerre qui peuvent se présenter. Même en mettant à part la guerre très spéciale que constitue la guerre sub-

ver jusqu'à la fin les questions essentielles qui sont de nature politique.

L'arme atomique est-elle possible financièrement ?

Le budget militaire représente à l'heure actuelle 23 % des dépenses publiques et 7,3 % du revenu national. Ces chiffres très élevés en eux-mêmes sont pourtant sans doute parmi les plus bas qui aient été enregistrés en France depuis de longues années, et bien des pays apparaissent plus chargés que nous-mêmes, notamment la Russie et les États-Unis, qui chacun, ont un budget militaire représentant approximativement six fois le budget global de la France.

Mais ces comparaisons simples sont aussi trompeuses et il semble que nos charges militaires aient atteint le plafond supportable, tant pour l'opinion publique que pour notre économie moins vigoureuse que celle des U.S.A., et plus libérale que celle de l'U.R.S.S. Nos voisins britanniques et allemands ont fait des études poussées sur les charges tolérables en Europe de l'Ouest et ils ont conclu qu'il ne faudrait pas dépasser 8 % du

*Le Mirage-IV
pourrait-il
éviter
l'interception ?*

versive, il y a bien des situations dans lesquelles notre pays devrait agir avec des moyens traditionnels de dissuasion, nécessitant un corps de bataille bien équipé, dont nous ne disposons pas présentement. Puisqu'il faut faire des choix, l'ordre d'urgence n'aurait-il pas dû être inversé, réalisant d'abord les armements pour lesquels nous sommes au niveau de nos adversaires avant de nous lancer vers ceux pour lesquels nous sommes en retard ?

Telles sont les réflexions que suggère M. Le Theule en exposant les projets qui se réalisent sous nos yeux. Il parle de la première génération d'arme atomique. C'est une génération inutile, un intermédiaire coûteux qu'on pouvait sauter. Lui-même, passe sur cet aspect des choses. Il s'en tient à la critique de l'arme atomique elle-même qu'il présente comme la plus discutée. Est-ce à tort ?

II. — L'ARME LA PLUS DISCUTÉE

Est-ce à tort que l'arme atomique française est la plus discutée ?

M. Le Theule pose deux questions : l'arme atomique française est-elle valable ? est-elle financièrement possible ? Persuadé que les finances sont au service de la Nation, nous inverserons l'ordre de ces questions, nous examinerons d'abord les objections financières qui ne sauraient à elles seules emporter décision, pour réserver

revenu national pour éviter l'inflation et la militarisation de l'économie. Les plans adoptés par la France respecteront-ils ces limites ? Il nous est bien difficile de le dire tant l'évaluation des dépenses engagées est incertaine et tant il est difficile de connaître l'évolution à laquelle pourront conduire les études encore en cours. C'est ainsi que le coût de l'usine de Pierrelatte a été en quatre ans multiplié par quatre, et que l'avion stratégique a fait l'objet de hausses de prix très sensibles. A coup sûr, la force relativement rudimentaire dont nous serons dotés d'ici à deux ans, aura déjà crevé tous les plafonds des estimations initiales. Qu'en sera-t-il quand nous voudrons mettre au point les engins balistiques, les plates-formes de lancement et les sous-marins atomiques ? Les Anglais eux-mêmes, pourtant fort en avance sur nous, semblent avoir reculé devant les risques financiers de ces programmes gigantesques. Leur armement atomique vieilli, perd chaque jour un peu de sa valeur opérationnelle sans qu'ils se sentent en mesure de le rajeunir.

Ces difficultés financières expriment, sous une forme chiffrée, les dangers que présente pour l'économie la constitution de la force de frappe. Il y a des industries qui sont dès à présent comme mobilisées au détriment des activités civiles. Dans son rapport sur le programme d'équipement militaire pour 1963, le Gouvernement indique par exemple que les commandes militaires atteignent 60 % de l'activité des industries radio-électriques

et électroniques. Comment cette industrie pourra-t-elle atteindre les objectifs du plan qui prévoyaient simultanément une progression en cinq ans de l'indice 100 à 185 ? Nous ne savons pas au juste, comme le soulignait M. Henri Dorey, rapporteur de la Commission des Finances, dans l'un de ses excellents rapports, si ces investissements industriels destinés à la force de frappe ont été ou non inclus dans le Plan. S'ils ne l'ont pas été, nous allons trouver des goulots d'étranglement, avec peut-être un emballement des investissements dans certains secteurs, car le Plan est calculé pour le plein emploi et supporte difficilement un accroissement sensible de production. Ainsi tout le laborieux équilibre entre des intérêts contradictoires que le Plan tente de concilier peut être remis en cause.

De même dans un tout autre ordre, il est certain que l'afflux des techniciens vers le secteur militaire, qu'il s'agisse des ouvriers, des ingénieurs ou des professeurs, crée une certaine gêne pour l'économie française qui manque tellement de ces personnels qualifiés. La crise de l'enseignement en particulier est certainement rendue plus difficile par cet état de choses. Bref, l'effort énorme que représente la force de frappe implique, tant au point de vue strictement financier qu'au point de vue économique et social, une pénurie d'hommes et de produits qui se répercute en chaîne.

Nous l'avons dit, pourtant cet argument financier ou économique dont nous mesurons le poids, n'est pas à lui seul suffisant pour nous faire écarter l'idée d'une force atomique française, car la question essentielle reste malgré tout la question politique que M. Le Theule a posée de la manière suivante : la force de frappe est-elle valable ?

La force de frappe est-elle valable ?

Militairement. — Notre collègue est extrêmement prudent quant à l'efficacité militaire de la force nucléaire dont nous allons être dotés. Il ne fait même pas sienne de façon expresse, la doctrine de la dissuasion proportionnelle, selon laquelle il suffirait de pouvoir causer à un adversaire éventuel des dommages suffisants pour lui faire renoncer à ses entreprises belliqueuses sans qu'il soit besoin de prétendre pouvoir le détruire. Personnellement, ce raisonnement me paraît en lui-même valable. Mais face aux contradictions des experts, je ne me sens pas en droit d'affirmer que le futur armement atomique français, supposées victorieusement franchies les étapes intermédiaires dans lesquelles nous nous débattions au moins dix ans, sera de taille à faire réfléchir un ennemi bien décidé. L'appréciation à faire est presque impossible car elle doit faire entrer en compte la psychologie de nos adversaires éventuels qui pourraient bien ressembler davantage à Hitler qu'à saint Louis.

En fin de compte, c'est bien à des hypothèses politiques qu'il faut s'attaquer pour mesurer les conséquences éventuelles de notre armement atomique.

Politiquement. — Nous en sommes convaincus : l'arme atomique française est, au moins pour de longues années, bien plus un instrument de pression politique qu'un moyen d'intervention militaire. Reste que les objectifs politiques qu'elle peut permettre d'atteindre ne sont pas évidents.

Il ne s'agit certes pas de renforcer l'Alliance atlantique, qui possède déjà tout ce que nous cherchons à grands frais, et pourtant notre but ne doit pas être non plus de l'affaiblir puisqu'il n'est même pas imaginable que nous puissions nous en passer aussi longtemps du moins que le péril russe demeure.

Le général de Gaulle s'est exprimé à ce sujet très clairement dans sa retentissante conférence de presse du lundi 14 janvier 1963 : « Il est évident qu'un pays comme en particulier le nôtre, ne peut pas, par le temps qui court, ne pourrait pas conduire à lui tout seul une grande guerre moderne. Avoir des alliés, cela va de soi pour nous dans la période historique où nous sommes. »

Il a ensuite présenté la force de frappe comme le moyen d'amener les Américains à s'engager à fond pour nous. Nous croyons personnellement l'alliance américaine solide. Il y a à cela des raisons sentimentales et si l'Amérique a naguère commis le péché mortel de l'isolationisme, elle manifeste à présent en toutes occasions, de la façon la plus courageuse, la volonté de prendre le monde libre en charge en dépit de l'ingratitude dont elle a été abreuvée à maintes reprises.

Ajoutons tout aussitôt, pour ceux qui ne veulent pas faire fonds sur les sentiments, que ce serait pour les Etats-Unis une erreur si grave de laisser les Soviétiques s'installer en France que nous croyons difficilement nos alliés capables d'une telle aberration.

Il y a, il est vrai, la fameuse théorie dite de « l'escalation », selon laquelle l'arme atomique pourrait être réservée au début d'un conflit, aussi longtemps que les intérêts vitaux de l'Amérique ne sont pas nécessairement ceux de chacun des pays de l'Alliance atlantique. De même les Européens ne manquent pas de s'interroger sur la définition du « sanctuaire » qui doit être protégé à tout prix. Pourquoi l'Amérique tient-elle à doter le Canada d'armes nucléaires que le Canada refuse, tandis qu'en Europe l'armement nucléaire est réservé au seul contrôle américain même si certains pays, à l'inverse du Canada, désirent disposer de cette arme terrible ?

Mais l'Amérique ne saurait, sans se mettre en péril de mort, permettre aux Russes de se saisir de l'énorme potentiel économique que conserve l'Europe. Si elle le faisait, elle serait condamnée à brève échéance, à la capitulation avec ou sans destruction préalable.

Dans de telles conditions, est-il vraiment nécessaire d'avoir une force de frappe pour amener les Américains à prendre des positions qui leur sont dictées par leurs sentiments, leurs engagements et leurs intérêts ?

Toutefois, pour beaucoup d'esprits chatouilleux, la tutelle américaine a quelque chose de pesant et il est assez humiliant de nous sentir subordonnés à des alliés qui n'ont en nous qu'une demi-confiance puisqu'ils préfèrent nous voir gaspiller des milliards, plutôt que de nous guider dans nos recherches ou de nous confier les armes qu'ils possèdent. Particulièrement désagréable pour les Français est le sort à part fait aux Anglais, qui ont eu droit à un appui plus généreux que ceux qui nous ont été accordés.

De ce point de vue, l'armement atomique de la France traduit un mécontentement qui a d'assez bonnes raisons. Les Américains, eux-mêmes, en sont conscients et ils nous proposent maintenant d'accroître notre par-

ticipation à la direction de l'Alliance atlantique. Dans son message au Congrès du 15 janvier 1963 sur l'Etat de l'Union, M. Kennedy s'est exprimé à ce sujet dans les termes suivants : « L'accord de Nassau reconnaît que la sécurité de l'Ouest est indivisible et telle doit être notre défense. Mais reconnaît également que c'est une alliance de Nations fières et souveraines et qui fonctionne mieux lorsque nous ne l'oublions pas. Il reconnaît en outre que la défense nucléaire de l'Ouest n'est pas une question concernant les seules puissances nucléaires actuelles, que la France sera une telle puissance dans l'avenir et que l'on doit trouver les moyens, sans augmenter les risques de prolifération des armes nucléaires, d'accroître le rôle joué par les autres partenaires dans la planification, l'encadrement et la direction d'une force nucléaire véritablement multilatérale au sein d'une Alliance Atlantique de plus en plus étroite. »

Il est vrai que ces bonnes intentions ne se sont pas encore concrétisées et que, dans le même discours, le Président Kennedy ajoutait tout aussitôt des phrases susceptibles de nous inquiéter. « Le même accord de Nassau, disait-il, reconnaît que la défense nucléaire n'est pas suffisante, que les niveaux des forces conventionnelles de l'OTAN doivent être respectées et que l'Alliance de l'OTAN ne peut se permettre d'avoir à répondre à toute menace par des armes nucléaires ou par rien. » Nous savons hélas, qu'en Europe, face à une attaque soviétique, il faut répondre « par des armes nucléaires ou par rien ».

Au vrai, le point de vue américain est dominé par la crainte de voir proliférer les armes nucléaires, ce qui en soi nous semble légitime car le monde n'aurait rien à gagner à être un jour à la merci du chantage de dizaines d'Etats dont chacun serait en mesure de faire sauter la planète. Dans l'immédiat, nous pouvons, croyons-nous, nous féliciter par exemple que la Chine ne dispose pas encore d'armes atomiques.

Mais d'une part, la France n'est pas n'importe quelle puissance et d'autre part elle n'a aucun raison de s'accommoder définitivement d'un rang subalterne. Au vrai, une plus grande compréhension américaine suffirait à supprimer la raison la plus valable que nous ayons de constituer notre Force de Frappe nationale.

Le problème ne nous est pas propre. A des degrés divers, il se pose à tous les pays de l'Europe libre sans pourtant qu'ils réagissent comme nous, par une sorte de rébellion contre le secret atomique de nos alliés.

Certains nous soupçonnent même de vouloir, grâce à la force de frappe et à l'accord de l'Allemagne, exercer une véritable hégémonie de ce côté de l'Atlantique, ce qui serait un terrible retour en arrière vers l'époque du nationalisme et la pire forme de l'Europe des patries.

Cette politique serait absolument contraire à l'esprit de tous les traités de l'après-guerre, dans lesquels nous avons cherché à consacrer l'égalité entre les Etats, grands et petits, sans prééminence aucune.

A cet égard, on peut se demander si le vœu de M. Le Theule que l'arme atomique française soit introduite dans une organisation européenne de défense a la moindre chance de se réaliser. Nos partenaires européens, ne sauraient, bien évidemment, envisager d'abandonner un armement américain valable pour se doter d'un armement français coûteux et sans effica-

cité. Inquiets, ils nous prêtent souvent les plus noirs desseins, jugeant notre armement dirigé contre eux ou contre l'Europe, ou même contre l'alliance américaine. Jusqu'à aujourd'hui, la position française n'a fait que diviser l'Europe et loin de nous rapprocher de nos voisins, a éveillé en eux pas mal de méfiance.

Si on doit concevoir un armement atomique européen, ce ne peut être sur la base d'un armement atomique français, mais sur la base d'une organisation militaire intégrée. Mais cette hypothèse est formellement écartée par le Pouvoir et cela de longue date. La conférence de presse du général de Gaulle déjà citée du 14 janvier est sur ce point formelle : « Les principes et les réalités, a-t-il dit, s'accordent à conduire la France à se doter d'une force de frappe qui lui soit propre. Cela n'exclut pas du tout, bien entendu, que soit combinée l'action de cette force avec celle des forces analogues de nos alliés. Mais pour nous, dans l'espèce, l'intégration est une chose qui n'est pas imaginable. »

Ainsi la porte de sortie que M. Le Theule voudrait ouvrir vers l'Europe paraît pour l'instant bien close. L'attitude naguère adoptée à l'égard de la C.E.D. est confirmée à propos de l'arme atomique et ce n'est pas l'idée européenne qui peut justifier la force de frappe française.

Conclusions en forme d'interrogations

M. Le Theule n'a pas voulu présenter d'autres conclusions qu'une invitation à réfléchir sur les transformations de l'armée.

Comment ne pas être d'accord avec lui sur ce besoin de réflexion ? Mais comment dissimuler aussi l'inquiétude que nous éprouvons quand nous suivons son conseil et que nous nous interrogeons sur le bien-fondé de certaines décisions prises ?

Certes, nous admettons pour notre part qu'il y a de bonnes raisons de vouloir que notre pays soit doté d'un armement atomique, aussi longtemps du moins que les accords de désarmement n'aurent pas fait disparaître effectivement ce terrible moyen de guerre dans tous les pays du monde.

Mais pourquoi des décisions si brusques qui ne nous valent au départ qu'un armement sans efficacité militaire et pourtant onéreux ? Pourquoi heurter nos alliés sans effrayer nos adversaires ? Quels résultats obtiendrons-nous par ces méthodes plus tapageuses que constructives ? N'abandonnons-nous pas trop vite et trop complètement un système d'armement qui conserve son utilité ? N'aurait-il pas mieux valu, à tous égards, suivre l'adage « festina lente » ?

Telles sont les principales questions que nous devons nous poser en constatant que nous allons être dotés d'un armement atomique qui ne sera pas une vraie force de frappe avant une dizaine d'années, en mettant les choses au mieux !

Des matières aussi délicates souffrent d'être abordées sur la place publique, mais est-il exagéré de dire en toute loyauté, que ni M. Joël Le Theule, ni moi-même, qui avons pourtant essayé d'en traiter en toute sérénité, nous n'avons été en mesure de répondre complètement aux interrogations et objections qui viennent à l'esprit du moins prévenu.

Lionel DE TINGUY,
Député de la Vendée,
Ancien ministre.

L'évolution politique et économique

de l'ITALIE

par Mario PEDINI

A la veille des élections législatives italiennes, M. Mario Pedini, député au Parlement italien, a bien voulu tracer pour les lecteurs de France-Forum un tableau de la situation politique, économique et sociale de l'Italie. M. Pedini est membre de la Chambre des députés italienne depuis 1953 et membre du Parlement européen depuis 1959.

Mil neuf cent soixante-trois se présente comme une année chargée de points d'interrogation, mais aussi intéressante pour l'Italie : ce sera l'année des élections politiques en vue du renouvellement du Sénat et de la Chambre. Les prévisions électorales trouvent la démocratie-chrétienne, le parti qui, jusqu'à ce jour, a joué le rôle principal dans le pays, dans une situation délicate. Ce parti a tenté pendant presque un an l'expérience d'un gouvernement de centre gauche, appuyé par les socialistes de Nenni (faisant pour la première fois partie de la majorité) et engagé dans un programme très discuté et pouvant même avoir une influence sur les structures administratives et économiques du pays.

Les électeurs accorderont-ils dans leur majorité leur confiance à cette coalition ? La démocratie chrétienne se trouvera-t-elle dans la situation désagréable de devoir tenir compte, à droite, des ressentiments d'un électorat bourgeois craignant l'aventure, à gauche, des réserves d'un électorat qui aurait voulu voir agir cette nouvelle coalition avec un dynamisme incompatible avec la prudence nécessaire et plus encore avec le peu de temps dont elle disposait ?

Quoi qu'il en soit, 1962 a déjà été pour l'Italie une année d'une grande importance politique. On ne peut cependant pas dire qu'on s'est engagé pendant cette année sur une voie politique s'opposant à celle qu'on avait suivie dans le passé. Par beaucoup de ses aspects, en effet, la nouvelle orientation de la vie politique

italienne peut être considérée davantage comme le point d'arrivée, que comme le point de départ d'un cycle historique, comme la conclusion logique d'une période d'environ vingt ans au cours de laquelle les réformes de structure, la maturation démocratique, les innovations fondamentales, le progrès technologique, les composantes internationales ont déjà hâté une évolution qui donnerait aujourd'hui, en partie, ses premiers résultats.

RECONSTRUCTION ET DEVELOPPEMENT

Il faut donc se reporter à l'Italie de 1945 pour mieux comprendre celle de 1963. La période d'intervalle peut se diviser en deux parties bien distinctes : la reconstruction (1945-1950) et la décennie de développement (1950-1960).

Pendant la première période, l'Italie s'est trouvée aux prises, non seulement avec les graves problèmes de l'après-guerre, communs à toute l'Europe, mais encore avec des difficultés qui lui étaient propres et tellement grandes qu'on pouvait se demander si ce pays réussirait à se maintenir dans le monde occidental et démocratique.

En 1946, pour la première fois, après vingt ans de fascisme, les Italiens étaient appelés à participer à un vote démocratique. L'équilibre de leur choix était mis en péril par le cauchemar d'un chômage qui frappait

environ 2 millions de citoyens et par l'incertitude des résultats d'un vote politique auquel participait encore un nombre considérable d'analphabètes. L'administration du nouvel Etat était menacée par les dangers de la guerre civile, par l'anarchisme de certains groupes, par l'abdication d'une bourgeoisie devenue méfiante, par l'incertitude d'une nouvelle classe d'administrateurs arrivée par hasard au pouvoir, et par la pression d'un prolétariat et d'un sous-prolétariat instinctivement disposés à se laisser aller vers le marxisme. La solution du problème institutionnel, l'acceptation du traité de paix, l'abandon d'anciennes positions de prestige furent les premiers obstacles qui se présentèrent à cette nouvelle démocratie, encore tellement incertaine.

L'Italie les surmonta facilement. Ce succès fut dû à la fois à l'aide américaine, à la solidarité internationale, au sens des responsabilités et à la capacité de quelques hommes politiques, et surtout à la volonté d'un renouveau civique et moral du peuple italien. Une partie du peuple trouva en effet dans le sentiment religieux et moral l'heureux succédané d'une conscience politique non encore mûre, l'instrument permettant d'atténuer des passions souvent exaspérées.

C'est cela qui explique le succès du jeune parti de la démocratie chrétienne qui offrait aux Italiens une occasion de s'unir plutôt que de se diviser à un moment où l'Etat se transformait. Tous ceux qui dans le nouvel Etat voulaient surtout sauvegarder certaines valeurs civiques et morales traditionnelles pouvaient donc adhérer au parti démocrate-chrétien ; en même temps, ce parti pouvait recueillir de jeunes forces intellectuelles et populaires qui, dans le programme social-chrétien, entrevoyaient une possibilité d'innovation et de réforme, un programme capable de s'affirmer et de s'opposer à la société traditionnelle d'une part, et à la formule marxiste d'autre part.

Les exagérations du stalinisme et de la guerre froide poussèrent encore davantage la société italienne à réagir, parfois d'une manière psychologique ou sentimentale, contre le péril du communisme et, plus encore, de l'impérialisme soviétique. Cette situation freinait d'une part l'apparition de nouvelles forces politiques laïques anticommunistes, incapables d'établir un contact direct avec les masses ; d'autre part, elle donnait encore plus de force au jeune parti démocrate-chrétien qui devint le support du nouvel Etat démocratique et lui fournit la majeure partie de sa nouvelle classe dirigeante, politique et administrative, locale et centrale.

A côté des partis marxistes, un parti d'inspiration catholique devenait ainsi un parti de masse : cet événement avait une valeur historique profonde. Avec De Gasperi, les catholiques sortaient en effet d'un long isolement, d'une vieille opposition à l'Etat du XIX^e siècle et du Risorgimento et, au moment où la situation évoluait, ils prenaient les rênes de ce nouvel Etat italien dans lequel précisément la tradition du Risorgimento devait s'unir aux exigences nouvelles de la société.

La politique suivie par le parti socialiste italien, hypothéquée par le communisme stalinien, impuissante dans son humanitarisme général et dans son sentimentalisme de protestation, favorisait encore davantage la position des catholiques. La démocratie chrétienne était ainsi à la tête du mouvement politique italien : l'intuition de certains hommes, tel De Gasperi, les origines populaires et syndicales de bon nombre de dirigeants, l'importance de la participation paysanne et ouvrière, empêchaient les conservateurs de prendre la tête du parti et faisaient du « centrisme » déclaré non pas un motif de régression sociale, mais une affirmation constante d'une conception moderne et ouverte de l'Etat.

En 1947, survint à Rome, au Palais Barberini, la scission du parti socialiste : les partisans de Nenni (P.S.I.) resserraient leurs liens avec les communistes, tandis que les sociaux-démocrates (P.S.D.I.) de Saragat tentaient courageusement de reconverter le prolétariat à la démocratie sociale.

Cette nouvelle situation offrait à De Gasperi, qui se méfiait instinctivement de toute forme de régime ayant des implications confessionnelles, la possibilité d'établir, face à la démocratie chrétienne, une solidarité parlementaire entre les partis qui recueillaient les voix des classes moyennes laïques indubitablement démocratiques. On élaborait ainsi une coalition des démocrates-chrétiens, des libéraux, des républicains et des sociaux-démocrates qui, comme coalition du centre, devait survivre non seulement au succès électoral du parti de De Gasperi en 1948, mais même malgré des hauts et des bas, à la crise de 1953, au moment où la faillite de la réforme électorale semblait devoir rendre plus précaire encore la majorité sur laquelle s'appuyaient les forces de la jeune démocratie italienne.

C'est précisément à cette coalition que revient le mérite principal d'avoir déterminé l'histoire politique italienne pendant une décennie que l'on peut appeler capitale pour la transformation du pays, acquérant les dimensions et les responsabilités d'un Etat moderne et industrialisé, et pour sa position dans la vie internationale.

Cette période fut à l'origine de ce qu'on est convenu d'appeler *le miracle italien*, grâce à une conjoncture favorable et à une transformation des structures qui mettaient en évidence la situation sociale en Italie et les possibilités de trouver des solutions radicales aux difficultés qui en résultaient. Entre temps, l'évolution de la situation internationale, la crise hongroise, le recul de la guerre froide entre les deux blocs et la vanité d'une opposition socialiste condamnée à s'enfermer dans la pure rhétorique ou dans le négativisme des communistes, contenaient le ferment d'une évolution du parti socialiste italien de Nenni.

En 1962, apparaissaient dans la situation politique italienne des circonstances nouvelles dont le parti démocrate-chrétien de la majorité ne pouvait pas ne pas tenir compte et qui imposaient à son centrisme

Un effort de modernisation est entrepris pour valoriser l'Italie rurale du Sud.

traditionnel, un dynamisme nouveau, plus d'agressivité, c'est-à-dire une attitude tendant à interpréter les éléments nouveaux de la société internationale et de l'Etat moderne. On arrivait ainsi à ce qu'on appelle aujourd'hui une volte-face politique, c'est-à-dire à une première tentative de rapprochement, au moyen d'un gouvernement de centre gauche, entre le parti catholique et le parti socialiste italien.

A vrai dire, il ne semble pas qu'on puisse parler de volte-face ou de nouveau cours mais bien plutôt, parallèlement à une plus grande maturité de l'idéologie socialiste, d'une évolution de l'idée progressiste de la démocratie chrétienne.

C'est dans cet esprit qu'il faut juger le Congrès de Naples de février 1962 au cours duquel la démocratie chrétienne se déclara disposée à entreprendre la nouvelle expérience parlementaire.

Cette solution intervint grâce à une longue expérience gouvernementale dont les résultats économiques et sociaux imposaient le passage à une nouvelle étape, et la démocratie chrétienne en était consciente, qui heureusement pouvait trouver le concours de certaines forces politiques traditionnelles et par conséquent d'une nouvelle majorité parlementaire disposée à engager sa responsabilité sur les nouveaux programmes.

Ces nouveaux programmes, et c'est cela que nous chercherons en partie à montrer, signifient notamment aussi qu'il faut poursuivre et consolider cette période de développement à laquelle était parvenue la démocratie

et l'économie italiennes notamment durant la décennie 1950-1960, et qu'avaient profondément influencée les événements internationaux et aussi les nouvelles associations qui ont fait de l'Italie un élément particulièrement dynamique de la Communauté économique européenne.

L'ITALIE DU MIRACLE ECONOMIQUE

A la fin de la seconde guerre mondiale, l'économie italienne se trouvait dans des conditions désastreuses. La reconstruction et la réorganisation des capacités productives, en grande partie détruites ou démodées, étaient les tâches les plus urgentes. Il s'agissait cependant encore davantage — et cela n'était pas plus facile — de libérer la mentalité des entrepreneurs italiens des souvenirs d'une longue période d'autarcie liée à la dictature fasciste. Il n'était en effet pas facile, en une période de profondes agitations sociales, en une période où l'autorité de l'Etat était très instable, d'introduire une libéralisation des échanges, libéralisation qui faisait peut-être progresser notre organisation économique, mais qui, en même temps, venait détruire d'anciennes positions privilégiées.

C'est aux premiers gouvernements démocratiques que revient le mérite d'avoir lié la politique économique italienne à la recherche de la stabilité de la lire, à la libéralisation progressive des échanges, à l'entrée de

notre pays dans les organisations de collaboration internationale, à certains pôles de développement économique-social pour lesquels l'Etat commençait également à engager ses propres capacités de production héritées de l'économie de guerre.

L'expansion de la décennie 1951-1960 a ainsi touché les secteurs les plus importants du système économique italien.

Comme le montrent les rapports et statistiques, le revenu social a augmenté, au cours de la décennie, en valeurs réelles de 63 %, tandis que le revenu par habitant connaissait un taux d'accroissement de 51,6 % et que les consommations des particuliers, avec un taux de 49,8 % accusaient un développement non moins important. L'accroissement en pourcentage des investissements qui ont plus que doublé pendant la décennie et ont atteint 4.436 milliards (selon les prix de 1954) est également significatif à cet égard ; les investissements interviennent donc pour plus de 22 % dans le revenu national et répondent donc parfaitement aux prévisions théoriques d'un marché en voie d'industrialisation.

Les différentes activités économiques ont contribué, de façon fort différente, à ces résultats globaux remarquables.

Le taux d'accroissement le plus élevé a été enregistré dans le domaine des activités tertiaires (132,5 %) ; venaient ensuite les activités industrielles (102,6 %) ; pour l'agriculture l'augmentation était inférieure à 30 %. La crise de l'agriculture italienne de l'après-guerre apparaît ainsi directement. Crise non pas occasionnelle mais de structure, du fait de la répartition anormale de la population active. En 1951, en effet, 42 % des travailleurs employés étaient encore occupés dans l'agriculture et si, en 1960, ce pourcentage est déjà descendu à environ 30 %, il faut reconnaître qu'aujourd'hui encore, l'Italie est loin d'avoir réussi à répartir les travailleurs selon le schéma des économies industrialisées modernes.

Pendant la décennie 1951-1960, l'industrie a créé environ 3 millions de nouveaux postes et a ainsi apporté une contribution essentielle à la lutte contre le chômage. En outre, le développement des services tertiaires, favorisé par l'entrée de l'Italie dans la Communauté économique européenne, a fortement contribué à la transformation des programmes de production et d'emploi. Ces services tertiaires ont en effet atténué les conséquences sociales désastreuses de cet exode des travailleurs sous-occupés des champs et de la montagne qui parfois a atteint des chiffres dramatiques.

L'Italie contemporaine est devenue une nation industrielle.

L'industrie a enregistré un accroissement de sa production qui, notons-le, fut le fruit d'une politique de modernisation des entreprises, du dynamisme du commerce intérieur et extérieur, et surtout de l'amélioration des conditions d'approvisionnement en matières premières et en sources d'énergies, approvisionnement favorisé non seulement par le progrès technique, mais aussi par l'intégration économique européenne.

Voici les indices de la production italienne : Référence 1953 = 100.

	1951	1960	Variation %
Indice général	90	182,1	+ 102,3
Industries extractives	78	179,9	+ 130,6
Manufactures	90	184,1	+ 104,6
Electricité et gaz	91	158,4	+ 74,1

(Source : *Istat*, annuaire de statistiques industrielles 1960.)

L'analyse approfondie de ces données donne matière à réflexion. Ces chiffres confirment que le développement industriel n'a pas été irrégulier, conjoncturel, mais physiologique et qu'il a concouru à l'évolution positive de la capacité productive du pays.

L'on sait par exemple que les industries manufacturières représentent environ 90 % du total de la production industrielle italienne. L'analyse de l'évolution de cette branche nous montre donc que son accroissement productif, égal à 104,6 % (de peu supérieur donc à l'accroissement de la production générale qui est de 102,3 %) s'est surtout manifesté dans la production de biens d'équipement et de certains biens de consommation durable : cet accroissement apparaît toutefois proportionnellement moins élevé dans le secteur de la production des biens de consommation. Que faut-il en penser ? Cela signifie que le développement général de l'industrie s'est également traduit par un accroissement considérable des investissements et, plus encore, des investissements visant à moderniser et à étendre notre équipement productif.

Cette situation a eu une forte influence également sur le bon fonctionnement de nos échanges : c'est ainsi que pendant la décennie 1951-1960, on a pu noter un accroissement de 183,3 % de nos importations et de 180 % de nos exportations qui ont notamment augmenté dans le cadre du Marché commun. Notre commerce avec l'étranger a été d'autre part favorisé, dans le domaine des importations, par une demande croissante de biens d'équipement (cet accroissement est dû au vaste programme de développement des zones défavorisées) et, dans le domaine des exportations, par le rendement plus élevé de nos industries mécaniques, de notre production de biens de consommation durable (notons par exemple que la production des machines à écrire a augmenté pendant cette décennie de 235 %, celle de machines à calculer de 519,6 %, celle des

voitures automobiles de 352,9 % et enfin celle de la mécanique de précision de 398,2 %). Si l'on peut donc dire que la reconstruction de l'Italie a pu se faire grâce à la solidarité internationale, on doit reconnaître aussi que le système s'est développé par la suite, grâce à un effort local, à une trêve sociale et, en outre, grâce aussi à l'évolution de la situation intérieure et internationale. Toutes ces circonstances ont certainement été les stimulants les plus importants de la rénovation des structures de notre système productif : il y a donc eu un concours positif de facteurs à la fois subjectifs, objectifs et complémentaires.

LE PROGRES TECHNOLOGIQUE

L'Italie du miracle économique a également été favorisée, il faut le reconnaître, par l'important progrès technologique qui a caractérisé l'après-guerre. Nous vivons dans l'ère de l'énergie atomique, des matières plastiques, des résines, des procédés macro-moléculaires, de l'automation ; ces procédés technologiques ont réussi à compenser dans des pays pauvres, mais liés toutefois au circuit des vastes aires économiques, la pauvreté traditionnelle en matières premières. L'avantage que représente ces composants s'accroîtra davantage dans un proche avenir. La centrale atomique, qui sera compétitive dans un proche avenir, signifiera en effet, également pour certaines zones de l'Italie ne disposant pas de richesses naturelles, l'accès à des moyens énergétiques suffisants et utiles pour une industrialisation appropriée. Ne vivons-nous pas dans une époque où le progrès technique permettra de corriger les injustices de la géographie, que ce soit de la géographie physique et économique ou de la géographie de la faim ?

D'autre part, l'industrialisation qui s'est concentrée surtout dans le Nord et dont la caractéristique principale est un dynamisme que tout le monde reconnaît, n'aurait pas été possible si, pendant ces années, notre système de production n'avait pu disposer de sources d'énergie modernes qui offraient à nos industries des avantages indiscutables.

Au cours des dernières décennies, le développement industriel a en effet été dominé par le charbon, source énergétique classique qui, dans l'Europe des Six, couvre encore aujourd'hui 60 % des besoins.

Nous vivons actuellement dans l'ère des hydrocarbures qui offrent les plus grands avantages non seulement comme source d'énergie, mais aussi comme base de l'important domaine de la pétrochimie.

L'Italie a certainement été avantagée par l'ère du pétrole grâce sans doute à sa position géographique favorable. Nous sommes en effet au centre de la Méditerranée, sur la route du pétrole, favorisés par des coûts de transport moins élevés. Ajoutons à cela les ressources de notre sous-sol, à savoir le méthane qui jusqu'à présent a couvert environ 10 % de nos besoins en énergie

et a surtout permis d'alimenter une industrie pétrochimique italienne, moderne et compétitive.

Le cadre énergétique italien est donc le plus moderne des six pays de la Communauté : le charbon n'y couvre que 18 % des besoins, tandis que le pétrole en couvre déjà 49 %.

Cela est surtout important du fait de la coïncidence qui existe entre les disponibilités énergétiques appropriées et les transformations structurelles d'une économie italienne préoccupée d'assurer un meilleur emploi et de développer de nouvelles régions.

Si il est vrai que, d'une manière générale, le coût de l'énergie n'a qu'une incidence relative sur le coût final des produits finis (une incidence qui va de 25 % pour les produits sidérurgiques à 5 % pour les constructions), il est tout aussi vrai que l'Italie a en ce moment besoin, plus que tout autre pays, de sources énergétiques. En effet, alors que pour les six pays de la Communauté économique européenne l'indice du rapport entre l'accroissement des consommations d'énergie et l'accroissement de la production industrielle se maintient à environ 0,60 % (0,67 pour la Belgique, 0,41 pour la France, 0,63 pour l'Allemagne, 0,60 pour les Pays-Bas), ce rapport est de près de 100 % pour l'Italie.

C'est précisément pendant la période délicate de sa transformation structurelle que l'Italie a donc trouvé dans son cadre énergétique moderne un élément certain d'essor. Ce n'est cependant pas le seul.

Si, en effet, il y a quelques dizaines d'années, on estimait que la surpopulation de la péninsule italienne était en grande partie responsable de la dépression économique et sociale du pays, il faut cependant reconnaître aujourd'hui, que la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et nombreuse constitue un élément important pour le dynamisme et l'expansion du marché italien.

Il est inutile de faire de longs discours : on reconnaît aujourd'hui que l'économie moderne est « anthropocentrique » et que l'avenir des zones hautement industrialisées ne sera garanti que dans la mesure où ces zones sauront augmenter la capacité de consommation, le niveau de vie et par conséquent aussi le potentiel, notamment le potentiel productif, des zones du monde qui peuvent encore être considérées comme sous-développées.

La surpopulation de ses régions a poussé l'Italie, dans le passé, à chercher ce qu'on appelait alors « la place au soleil ».

LA VALORISATION DU MEZZOGIORNO

L'Italie de l'après-guerre par contre a eu le mérite de chercher sa place au soleil sur son propre territoire, en appliquant une politique sociale, en créant une politique des zones défavorisées, en valorisant son « mezzogiorno » et en introduisant ainsi, lentement, dans le circuit économique général, une population de 20 mil-

lions de citoyens du Midi qui, pour la plupart, avaient été exclus du premier essor industriel. Car cette industrie, pour des raisons de milieu, de disponibilité en énergie classique, et aussi pour des raisons géographiques, s'était pendant des années concentrée dans l'Italie septentrionale.

L'activité sociale de la Démocratie italienne s'est donc révélée fructueuse également du point de vue économique et en tant que devant servir au réveil du « mezzogiorno », à la tâche de qualification professionnelle des chômeurs et des nouvelles générations, elle a agi comme élément stimulateur du marché italien dans son ensemble, elle a influencé l'augmentation générale du revenu brut du pays — calculé d'après un taux annuel de 6 % — et a augmenté la capacité de consommation de la population. Une politique scolaire organique — jusqu'à présent elle a échoué dans son ensemble — devrait être le complément naturel de ce dynamisme social.

Qu'était la politique en faveur du « mezzogiorno » commencée, non sans courage, mais trop improvisée par les gouvernements démocratiques en 1950 ? Elle avait pour but un transfert de richesse du Nord vers le Sud, des finances publiques aux structures essentielles du « mezzogiorno ». Des erreurs ont été commises dans l'administration, dans les évaluations techniques et économiques ; ces dernières, par exemple, ont sérieusement compromis les résultats de la réforme agraire qui était considérée à ce moment-là comme un instrument devant concourir à la renaissance du « mezzogiorno » et davantage en des termes politico-sociaux qu'en une programmation technico-administrative précise.

Des structures essentielles sont cependant entrées dans le circuit, les industries d'Etat ont activement concouru à créer les bases de la production industrielle et des services, tandis que les industries privées, même celles du Nord, finalement sensibles à certaines incitations et attirées par un programme qui, aujourd'hui, est sans aucun doute plus sérieux et mieux élaboré, commencent à se déplacer vers le « mezzogiorno ». S'il est vrai qu'étant donné le développement fantastique du Nord, on n'a pas encore réussi — pendant ces années — à imprimer à la vie économique du « mezzogiorno » un dynamisme qui lui permettrait d'atténuer les différences il est cependant vrai aussi que les bases d'une vie économique plus intense ont été jetées et, surtout, on a réussi à insérer le « mezzogiorno » dans l'ensemble plus vaste de la vie nationale et même de la vie de la Communauté européenne. Ce sont là les bases d'une redistribution des initiatives plus physiologique et d'une plus saine complémentarité des régions italiennes (en 1954, en effet, le revenu brut moyen par habitant de l'Italie du nord-ouest était de 363.000 liras ; celui de l'habitant de l'Italie du centre-est de 220.000 liras et celui de l'habitant du « mezzogiorno » de 129.000 liras, de sorte que le revenu brut par habitant du « mezzogiorno » était égal à 36 % de celui de l'habitant de l'Italie du nord-ouest).

Avoir fait participer depuis 1950 l'économie italienne au relèvement de son « mezzogiorno » et de ses zones déprimées a donc été un acte de courage. Car à cette époque, les événements internationaux qui ont donné naissance par la suite à la Communauté du charbon et de l'acier (C.E.C.A.) et à la Communauté économique européenne (C.E.E.), institutions qui ont contribué au développement de l'économie italienne et par conséquent à aider à transformer ses structures, ne s'étaient pas encore produits.

Voulez-vous une preuve de l'efficacité des institutions communautaires en Italie ? Il suffirait de citer les résultats atteints par la sidérurgie italienne en dix ans. Alors que la production de l'Italie s'élevait en 1950 à 2 millions de tonnes d'acier par an, elle s'élève aujourd'hui à environ 10 millions de tonnes ; l'Italie a modernisé ses installations et elle a surtout créé dans le « mezzogiorno » une sidérurgie complète qui pourrait lui servir lors d'une expansion possible de son commerce

L'Italie pittoresque voisine...

vers les pays méditerranéens en voie de développement.

L'effet de la mise en œuvre du Marché commun est surtout positif parce que le système économique italien a eu le mérite de réagir avec dynamisme au stimulant qu'était la libéralisation progressive des échanges européens. En plus, l'Italie s'est présentée au Marché commun avec une réserve considérable de main-d'œuvre qualifiée, à un moment où l'offre de main-d'œuvre manquait sur les autres marchés européens. Elle a trouvé ainsi dans la libéralisation progressive des capitaux et des investissements une incitation supplémentaire à laisser entrer des capitaux étrangers dans ses régions défavorisées. Ce qui compte le plus cependant, c'est que l'économie italienne a su s'encadrer dans la philosophie économique de la Communauté. En effet, qu'est-ce qui est déterminant dans la réalisation du Marché commun si ce ne sont les conditions pour une redistribution optimale des investissements selon les nécessités ? Et dans le vaste domaine hautement industrialisé du Marché commun, l'accroissement de la productivité industrielle et agricole et l'amélioration du niveau de vie des populations de la Communauté qui s'ensuit, n'entraînent-ils pas une demande sans cesse accrue de biens d'équipement et des services exigés par une civilisation évoluant sans cesse ? C'est précisément pour cette raison que l'Italie a trouvé dans la Communauté économique européenne un autre élément favorable à la mise en œuvre de ses possibilités naturelles dans le domaine des services, du tourisme, des biens de consommation durables et de la vulgarisation d'une culture qui dans le progrès moderne s'adresse de moins en moins exclusivement à l'élite et devient sans cesse davantage un phénomène de masse, source authentique d'un échange de biens.

Des biens qui dans le passé n'avaient qu'une valeur esthétique deviennent ainsi aujourd'hui une raison pour les hommes de se déplacer, ce qui accroît parallèlement les investissements et la consommation.

Ainsi s'organisent les services tertiaires que l'Italie est en train de développer non seulement pour satisfaire la demande intérieure, mais aussi pour satisfaire la demande de toute la Communauté. Ces services sont une source de richesse nouvelle, une source à exploiter, une possibilité de développement même pour le « Mezzogiorno » (où les services tertiaires deviennent précisément une forme complémentaire des pôles d'industrialisation). Mais ils constituent encore bien davantage une compensation opportune pour ces migrations internes, pour cette fuite d'hommes quittant les champs et les montagnes qui fait perdre des travailleurs à l'agriculture, mais qui est indispensable pour mettre en œuvre la rationalisation de la propriété agricole et la mécanisation des entreprises.

Un processus d'intégration des capitaux, de collaboration entre sociétés, de structuration optimale qui entraîne les ouvriers et les travailleurs à sortir, mentalement aussi, du cadre étroit du marché national, c'est-à-dire

à renoncer au provincialisme dépassé, est actuellement en cours dans le Marché commun. C'est précisément grâce à tout cela que l'Italie a pu rénover certaines structures productives en vue d'assurer leur compétitivité et qu'elle a surtout pu commencer à saisir la valeur que représentent, surtout dans le secteur de la distribution des biens et de la production agricole, l'association et la coopération, qui trop longtemps sont demeurées étrangères à nos coutumes économiques et dont l'absence est cause de l'« atomisme » dangereux de nombreuses entreprises italiennes qui sont encore bien loin d'avoir atteint les dimensions productives idéales.

« Aide-toi, le ciel t'aidera », dit un vieux proverbe italien. On peut dire que c'est ce qu'a fait l'Italie face au Marché commun, affrontant courageusement une tâche de rénovation économique et mentale qui lui permet de profiter des avantages que peut lui assurer l'association communautaire.

DES PROBLEMES DEMEURENT

Dans l'analyse que nous avons faite jusqu'à présent, nous avons surtout fait ressortir les aspects positifs de la nouvelle conjoncture en vue de montrer comment, dès à présent, l'économie italienne a pris une tournure qui nous permet de moins craindre la sclérose économique qui avait commencé voici quelques lustres, sclérose qui s'était encore aggravée à la suite de la longue période d'autarcie.

Le renouvellement a donc donné jour, pendant ces années, à de nouveaux composants, économiques, sociaux, internationaux et technologiques, de sorte que nous pouvons dire que, s'ils sont bien employés et bien harmonisés, ils pourront avoir pour l'économie italienne non seulement un effet de stimulant, mais aussi corriger des défauts et des déficiences qui dans le passé semblaient chroniques et incurables.

Déjà, en 1954, un habile ministre de l'Economie, le regretté M. Vanoni, avait donné à l'Italie son premier projet de développement. Il ne s'agissait pas d'un plan et encore bien moins d'un programme : il s'agissait avant tout d'un acte de foi en l'avenir, d'une conviction de pouvoir individualiser et coordonner de nouveaux facteurs capables de transformer les structures du système italien. Grâce aussi à des circonstances nouvelles, imprévisibles en 1954, les perspectives ouvertes par M. Vanoni pour la décennie 1954-1964 ont déjà été dépassées en 1962 ; et cela n'est pas dû à la conjoncture, mais bien à une réactivation voulue des composantes structurelles de l'organisme économique italien.

L'Italie d'aujourd'hui peut donc être considérée comme une convalescente, comme un organisme en voie de transformation positive dans lequel, précisément pour cette raison, les distorsions graves et les déficiences structurelles ressortent encore davantage.

Jamais comme aujourd'hui, en effet — et la raison doit précisément en être cherchée dans le progrès de

...avec l'Italie du miracle économique.

ces dernières années — l'Italie n'est apparue davantage comme le pays des contrastes économiques et sociaux parfois violents dont l'opinion publique prend parfaitement conscience. C'est là une conséquence du progrès général. Il apparaît ainsi que l'accroissement général de la productivité n'est pas encore parvenu à une juste redistribution sociale et que les facteurs de la production, bien que sérieusement engagés, n'ont pas encore pu trouver une rémunération équilibrée. L'on peut constater ainsi que l'industrialisation du « mezzogiorno » a créé des centres de développement d'un intérêt tout particulier, mais aussi qu'elle a fait ressortir l'« irrécupérabilité » d'autres zones qui ne pourront jamais être industrialisées.

A cela se rattachent les phénomènes impressionnants de migration interne qui font, par exemple, passer une bonne partie de la Sicile de l'Ouest vers la Sicile de l'Est, qui font affluer chaque jour à Milan, à Turin et à Gênes, dans le triangle industriel, des centaines de personnes en provenance du « mezzogiorno ». Ces travailleurs se rassemblent alors dans la périphérie des grandes métropoles, trouvent un emploi dans le poumon indus-

triel des grandes villes, entrent dans celles-ci, non sans trouver en eux les motifs psychologiques d'un ressentiment qui, pour quelque temps au moins, fait de leur entrée dans la ville non pas un motif de maturation humaine, mais bien plutôt de régression et de rupture, et provoque même une dangereuse fièvre sociale.

En résumé, on pourrait dire que, vue de haut, l'Italie ressemble aujourd'hui à un pays de l'exode ; un peuple en migration se dirige vers la terre promise, offrant le plein emploi et un système économique et social dans lequel disparaissent les contradictions, les disparités improductives et avilissantes.

L'économiste pourrait, en même temps, retrouver en Italie, et même sur le territoire d'un petit village, les éléments nécessaires pour définir les caractéristiques de la zone défavorisée et en même temps tous les éléments permettant de poser le problème, non moins urgent ni dramatique, des zones hautement développées et incapables de suivre, à travers le développement de leurs services, la dilatation impressionnante de leurs composantes sociales et humaines.

Il est naturel et compréhensible, donc, pour retourner au cadre de notre analyse, que la décennie du miracle n'ait pas résolu le problème de la stabilité politique du pays. Et il est donc tout aussi naturel que les masses n'aient pas encore pu, non seulement saper l'influence démagogique des partis extrémistes, mais n'aient pu trouver cet équilibre social, cette majorité civique et morale que tout observateur superficiel aimerait considérer comme le résultat immédiat d'une transformation qui, en réalité, vient non seulement à peine de commencer, mais qui n'a même pas encore trouvé son complément éthico-social.

VERS UNE PROGRAMMATION ÉCONOMIQUE

Le miracle économique de la décennie 1951-1960, au lieu de résoudre des problèmes, en a précisément créés. Elle a même parfois créé des problèmes dramatiques ; certains proviennent d'une insuffisance italienne trop longtemps inexplorée, d'autres sont le résultat indirect mais naturel du progrès même. Ce sont cependant des problèmes qu'il faut fatalement résoudre si l'on veut, comme c'est notre devoir, et comme il est possible de le faire, conduire le pays vers un règlement définitif qui ne peut être que le résultat d'une évolution du bien-être économique selon une justice objective et une civilisation plus qualifiée. Cette tâche supplémentaire requiert cependant une évaluation plus scientifique de notre système, une exploitation plus rationnelle des éléments dynamiques et des éléments qui se sont manifestés cette année dans notre situation économique ; cette tâche demande surtout une correspondance plus précise entre la clarté des visions politiques et une évolution économique possible.

Cette situation devait nécessairement influencer — cela est naturel — l'orientation des gouvernements et

la définition des majorités parlementaires. C'est-à-dire que, dans une telle situation de croissance, il faut tenir compte de la nouvelle réalité, des reflets politiques de cette réalité, de la complexité de l'administration publique.

De là les nouveaux programmes gouvernementaux et plus encore la nécessité d'affronter des sujets de politique économique qui n'ont pas encore été définis mais qui sont urgents. De là la nécessité de rechercher et de préparer des majorités plus stables, et non plus des majorités incertaines comme celles qui se sont succédées depuis 1954 et qui ont toutes fini par tomber dans une lutte de tendances, dans une lente paralysie, incompatible avec le dynamisme que requièrent, en Italie aussi, les temps et les occasions.

Par conséquent, si la période allant de 1954 à 1961 a été, malgré ses succès, en partie caractérisée — même dans le domaine technique — par l'improvisation et par la précarité politique, la nouvelle période italienne devrait tenter d'atteindre une plate-forme parlementaire plus stable et une responsabilité plus méditée.

La politique économique se fondera toujours sur la stabilité monétaire, mais elle s'engagera aussi dans une augmentation avisée des consommations qui, sans compromettre la capacité d'investissement, active certaines forces dynamiques du marché.

L'on sait que le secteur industriel italien, et ce n'est pas le seul, est actuellement caractérisé par les éléments d'une économie mixte. L'intervention de l'Etat, en Italie, n'a pas répondu uniquement, dans un passé proche, à la nécessité d'attribuer à l'Etat des fonctions de contrôle public, indispensables dans la société moderne si l'on veut harmoniser l'intérêt privé et celui de la Communauté. Le problème des zones défavorisées, la nécessité pour l'industrie privée de faire des investissements non rémunérateurs, les séquelles d'un dirigisme récent ont poussé l'Etat à assumer des responsabilités d'entrepreneur surtout dans les secteurs de base (énergétique, sidérurgique, mécanique, etc.), avec dans l'ensemble de bons résultats. La nationalisation, tant discutée, de l'énergie électrique, qui est intervenue ces derniers mois, a apporté une nouvelle contribution à cette politique. On essaiera de continuer à marcher sur cette voie, mais avec l'intention de faire ressortir les caractéristiques et les conditions d'une économie mixte, en définissant non seulement les compétences mais aussi les conditions effectives d'une collaboration entre l'initiative publique et l'initiative privée.

On y arrivera peut-être en accentuant dans les pouvoirs publics cette responsabilité que leur confère le caractère même de l'économie moderne. Dans le monde actuel, les choix d'investissement et de production ne peuvent, en effet, être séparés de prévisions à long terme, rendues nécessaires à la fois par le progrès technologique, par l'évolution rapide des événements politiques et par l'extension du domaine d'action des marchés mondiaux.

Ces prévisions échappent à l'optique propre aux entreprises et aux personnes privées ; elles sont du domaine et de la compétence des pouvoirs publics.

L'Etat italien cherche-t-il aujourd'hui à se donner les instruments lui permettant de faire ces prévisions ? On peut le croire : cette tâche englobe partiellement aussi cette *programmation économique* dont on parle aujourd'hui en Italie et qui n'est certes pas une tâche facile dans un marché en transformation comme le marché italien, c'est-à-dire à la merci, plus que tout autre, de troubles imprévus.

La programmation correspond, quoi qu'il en soit — et c'est pour cela qu'elle est nécessaire — à une exigence de rationalisation du système, au sérieux de la technique administrative. C'est pour cela qu'en plus du précepte constitutionnel, la tâche déjà entreprise par le gouvernement, pour mettre en œuvre une organisation régionale, correspond, elle aussi, à l'exigence de donner à la programmation économique des institutions administratives adéquates, basées sur un juste équilibre entre centralisation et décentralisation et l'exigence du modernisme.

Ce modernisme est urgent dans le secteur économique aussi. L'Italie a déjà, à présent, pu individualiser ses caractéristiques et, dans le cadre de la Communauté européenne, ses perspectives. Ce qu'il lui faut, en plus des infrastructures économiques subsidiaires, c'est une organisation juridico-économique adaptée aux dimensions du marché moderne. Elle pourra arriver à cette organisation soit en adoptant le droit des sociétés qui, progressivement, se définit dans le cadre de la Communauté, soit en adaptant ses institutions économiques et commerciales aux dimensions requises par le Marché commun et en évitant de dangereux retards. Il sera plus facile pour les Italiens de lier ainsi leur programmation à celle, plus vaste et de caractère européen dont les Communautés discutent précisément en ce moment. D'autre part, le fait que les milieux italiens, politiques et économiques, commencent à mieux comprendre la nécessité d'une organisation rationnelle de l'économie ne manque d'avoir une valeur même civique : c'est un pas en avant, dans le domaine de la coutume il est vrai, vers une prise de conscience meilleure, de la part de la société italienne, du sens de la Communauté et des limites qu'elle impose non seulement à l'improvisation générale mais aussi aux particularismes de secteur et de milieu.

C'est précisément pour cette raison que dans la nouvelle réalité, celle d'aujourd'hui, même les déficiences du passé apparaissent clairement. S'il est, en effet, un secteur, en Italie, pour lequel la responsabilité des gouvernements qui jusqu'à présent se sont succédés au pouvoir peut également être mise en cause, c'est précisément le secteur qu'on a appelé le secteur des « investissements humains », indispensables pour assurer un succès stable au processus de maturation de la société et de l'économie italiennes. Certains doutent, en effet, que le nécessaire

ait été fait dans le domaine de l'enseignement scolaire et de l'administration publique.

En 1948, le premier Parlement démocratique a essayé de résoudre le problème de l'organisation scolaire. Plusieurs propositions ont été faites à ce moment, mais aucune n'est arrivée à une conclusion. Dans le secteur de la formation professionnelle, des investissements considérables ont été réalisés et des initiatives pleines de bonne volonté ont été prises. Malheureusement, le cadre n'était pas suffisamment délimité, la programmation n'était pas assez définie. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle on déplore encore en Italie — pays dont la richesse consiste surtout en un grand patrimoine humain — une situation dans laquelle le pourcentage des inscrits à l'école obligatoire est de 88 %, alors que le pourcentage des jeunes gens arrivant au certificat d'études est à peine de 40 %. C'est précisément ces jours-ci qu'a finalement été adopté le texte de loi sur l'obligation scolaire. Il donnera des résultats utiles et commencera — du moins nous l'espérons — à remédier à cette crise que connaît la politique scolaire et dans laquelle, ces dernières années, s'est peut-être aussi exprimée une crise plus large de méfiance de la démocratie italienne envers elle-même.

Le manque d'efficacité de l'administration publique est un autre sujet de préoccupation, non moins sérieux, pour l'Italie moderne. Les concours publics sont désertés. Plutôt que d'assister à une valorisation de l'administration publique, nous déplorons une dégradation de la hiérarchie bureaucratique. Les fonctions techniques sont désertées, la préparation du fonctionnaire public ne répond plus aux nouvelles tâches.

Alors que d'une part l'Etat moderne — en Italie aussi — étend sans cesse davantage la compétence et les pouvoirs publics, alors qu'on parle de décentralisation administrative, de régions, d'initiatives futures des entreprises d'Etat et de l'administration publique, on constate — et cela est bien dangereux — que l'administration publique trouve de moins en moins de candidats, que les meilleurs la quittent, que les rétributions sont insuffisantes et que les soins portés à leur préparation technique sont minimes.

Voilà deux raisons — parmi d'autres — qui permettent de prévoir que l'Etat démocratique italien connaîtra une crise dans son administration. Et il faut d'autant plus faire ressortir ces sujets de préoccupation parce que en vérité il semble que la société italienne et même les pouvoirs responsables ne s'en soient pas encore parfaitement rendu compte.

PERSPECTIVES POLITIQUES

Que dire enfin — face aux perspectives et aux situations dont il est question ci-dessus — de la situation parlementaire et gouvernementale actuelle ? L'expérience de gouvernement de centre gauche — malgré les incer-

titudes — a une valeur sans aucun doute positive et, malgré une certaine tendance à l'arrêt, ces dernières semaines, elle devrait conduire à une orientation plus précise au cours de la future législature. Cette expérience est intervenue à un moment de crise du monde socialiste dans lequel, il faut le dire, un courant « autonomiste » puissant se sent, depuis un certain temps déjà, la vocation de porter la responsabilité directe du gouvernement de l'Etat. Elle est intervenue en une conjoncture, au cours de laquelle, comme on l'a dit plus haut, l'évolution du miracle économique posait, en surface, des problèmes qui exigeaient un approfondissement de l'Etat moderne et, comme nous l'avons démontré, un programme plus ample.

La coalition actuelle est certes présidée par un homme aux grandes capacités, extrêmement dynamique et ayant une forte intuition : il a déjà affronté des moments extrêmement difficiles de la vie politique italienne, il a mené une politique internationale souple mais irréprochable dans ses fondements et il a fait preuve d'une grande compréhension des problèmes sociaux.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement de centre gauche peut être considéré comme un acte de courage qui mériterait une approbation totale et qui prouve une compréhension intelligente de la situation interne du pays, des périls dont est menacé le bien-être, des disparités provenant du progrès économique, de la nécessité de donner à la démocratie une plate-forme de soutien plus sûre.

Il faut cependant avouer que l'expérience actuelle ne manque pas de susciter certaines préoccupations. Ces préoccupations proviennent moins de la formule en elle-même que du manque de maturité des forces politiques actuelles qui la servent. D'une part, on peut en effet craindre une affirmation trop forte, dans la démocratie chrétienne, du pouvoir des partis qui s'expriment parfois en des formes qui sapent trop les responsabilités parlementaires. D'autre part, la classe politique qui s'exprime au Parlement comme dans les exécutifs des partis est enfermée dans un discours politique qui menace de devenir minimaliste et abstrait et n'a pas encore tenté de comprendre les aspects économiques, techniques et administratifs de l'Etat moderne. Cette situation pourrait, en réalité, avoir pour résultat que, dans quelques années, la véritable direction du pays, au lieu de demeurer entre les mains des Parlements, des gouvernements, passe progressivement entre celles des techniciens et des technocrates qui, pour des raisons économiques, prennent de plus en plus d'importance dans le développement du pays. Il faut donc, et cela est même urgent, engager la classe politique à prendre conscience, d'une manière objective, du sens de l'Etat moderne ; mais peut-on dire que le rapprochement progressif du parti socialiste vers le pouvoir (en supposant qu'il puisse y arriver) pourrait — en lui-même — permettre d'éviter le péril de régression politique ? Il y a encore autre chose à craindre : une longue présence dans les rangs

de l'opposition n'a pas manqué d'affaiblir les forces des socialistes ; et il leur appartient aujourd'hui d'accomplir, en peu de temps, cette évolution moderne — déjà accomplie par l'ensemble du socialisme européen — afin de pouvoir répondre convenablement aux problèmes posés par l'administration de l'Etat moderne.

Le socialisme italien, qui est resté trop longtemps lié au communisme, pourra-t-il abandonner la mentalité qu'il avait dans l'opposition et se laver d'un encroûtement romantique traditionnel ?

Jusqu'à quel point cette opposition l'aura-t-elle affaibli et jusqu'à quel point peut-il accepter de mettre en œuvre dans l'administration d'un nouvel Etat économique italien, auquel jusqu'à présent il n'a pas collaboré et dont le succès provient précisément de la validité de thèses et d'initiatives de la démocratie chrétienne et des autres partis, des thèses qu'il a souvent combattues et considérées avec méfiance ? Le parti socialiste pourra-t-il accepter le démenti qui lui a été fourni par la réalité ?

D'autre part, si le nouveau cours politique italien s'engage dans la voie d'une administration sérieuse qui, même en recourant à l'austérité et aux sacrifices veut orienter les ressources actuelles du pays vers les problèmes fondamentaux des structures, il faut bien reconnaître que cette expérience n'a pas encore pu disposer de cette stabilité économique, de cette tranquillité sociale, de cette participation volontaire des classes dirigeantes et de cette union sociale confiante, composantes sans lesquelles il est impossible d'entreprendre la construction d'une programmation économique. Les élections fourniront-elles cet appui qui assurera au pays la tranquillité nécessaire au nouvel ordre social ?

Voilà des points d'interrogation bien sérieux. Ils font honneur à ces partis qui ont voulu les affronter en sachant bien que derrière eux se cachait la véritable réalité politique.

En résumé, les récentes manifestations de la jeune démocratie ont donné des nombreux sujets de satisfaction et de succès et, surtout, elles permettent de dire que l'Italie a la possibilité, dans le nouveau cadre international, de stabiliser sa liberté, de résoudre les problèmes de ses besoins, de corriger sa géographie.

Le nouveau cours politique italien, en tant qu'acte de prise de conscience de cette possibilité, est également un acte de responsabilité. Cependant, il faut remarquer que le nouveau cours politique n'est pas encore suffisamment défini dans ses aspects techniques, qu'il ne possède pas encore suffisamment d'éléments humains et institutionnels et surtout qu'il n'a pas encore eu la sanction et l'approbation explicite d'une opinion publique mûre. Cette approbation, les prochaines élections la lui apporteront-elles ? Il faut l'espérer, notamment parce que le nouveau cours de la politique italienne, malgré toutes ses insuffisances et toutes ses imperfections, est sans aucun doute caractérisé par son modernisme.

Mario PEDINI.

L'unification du droit européen est aussi un moyen de construire

L'EUROPE

par Robert LECOURT

LE premier moteur de l'Europe était politique. Lorsque, en mai 1950, Robert Schuman prenait l'initiative fondamentale de laquelle tout est parti, il poursuivait un dessein qui engageait la vie même des peuples. L'ampleur de l'entreprise, son caractère exceptionnel et quasi révolutionnaire, l'espoir d'une solution définitive aux déchirements du continent ont déterminé le lancement de l'idée et permis les premières réalisations.

L'organisation du marché du charbon et de l'acier offrait une excellente occasion, mais ne constituait que le moyen de mettre en œuvre, en une première étape, une Communauté entre pays réconciliés que des guerres avaient séparés. De hautes raisons économiques justifiaient cette initiative sans lui faire perdre pour autant — bien au contraire — sa valeur politique. Et celle-ci était assez déterminante pour rassembler d'un coup six États.

Elle n'était donc pas principalement orientée vers de simples objectifs économiques, techniques, l'impulsion première qui poussa les gouvernements, cinq ans après la guerre, à hâter la cicatrisation de plaies récentes et à substituer à la faiblesse de leur dispersion la puissance d'un grand ensemble hors duquel chacun avait conscience qu'il n'était plus d'indépendance réelle en cette seconde moitié du XX^e siècle ! Et lorsque l'accentuation de la menace soviétique sur le monde libre contribua à accélérer en un véritable réflexe de défense ce mouvement d'unification de l'Europe, c'était bien encore les objectifs politiques qui poussaient la main des hommes d'État.

Douze années ont passé. La réconciliation franco-allemande est entrée dans les faits. Sans avoir disparu, la pression soviétique sur l'Europe s'est atténuée, pour prendre à propos de Berlin, un caractère cyclique. La conjoncture elle-même, soit internationale, soit intérieure aux six États, s'est assez sensiblement modifiée. Et l'on ne saurait affirmer que ce soit le seul facteur politique qui tienne aujourd'hui l'Europe sur son axe.

Pourtant, bien que les crises ne lui soient pas épargnées, le Marché commun continue de se développer ; l'idée européenne, résistant à la tempête, persiste à recueillir la faveur populaire. Pourquoi ? Quelles sont donc ces forces qui, en dépit de l'affaiblissement des mobiles politiques, maintiennent l'Europe sur son axe ? Sous l'action de quelles causes parvient-elle à traverser les plus grands périls ?

Il y aurait là matière à belle et intéressante recherche. Elle éloignerait cependant par trop, pour l'instant, du but limité qu'on se propose ici. Qu'il suffise d'observer dans la réalité européenne d'aujourd'hui la présence et le travail obscur de mobiles nouveaux, inconnus au départ — puisque nés, pour la plupart, des mécanismes et institutions mis en place progressivement au cours de ces douze années ! La valeur dynamique de ces forces nouvelles est devenue telle qu'elles ne peuvent plus être négligées par qui est, avant tout, soucieux de préparer les conditions de futurs et possibles progrès.

Les traités de Paris et de Rome ont, en effet, créé un cadre nouveau. Ils ont en même temps établi un important calendrier. Enfin, ils ont suscité un état d'esprit et modifié des comportements. Tout en a été changé : les choses sont désormais considérées dans la géographie d'une Europe sans barrières devant assurer la libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux. Tantôt c'est le désarmement douanier, ou les décisions des institutions communautaires, qui obligent les entreprises à entrer dans ce nouvel univers économique. Tantôt c'est la vertu motrice d'un agenda de prévisions fixé par le Traité et dont les échéances respectées témoignent du caractère irréversible du courant. Tantôt c'est la croyance générale de l'opinion en la réalisation quasi inéluctable de l'Europe qui oblige chacun à concevoir projets, initiatives et moyens d'action dans cette perspective devenue naturelle.

Et ces poussées de tous ordres, perceptibles dans la pratique quotidienne des entreprises ou des organisations professionnelles, dans le comportement des producteurs industriels ou paysans, dans les prévisions des jeunes pour leurs loisirs ou des travailleurs pour leurs congés, dans les soucis des étudiants pour l'équivalence de leurs diplômes, dans les espoirs de l'opinion enfin, prennent maintenant, parmi les causes de l'expansion de l'idée européenne une place prépondérante. Si la volonté politique des gouvernements a joué un rôle déterminant dans la phase initiale, si elle persiste encore parfois à jouer un rôle non négligeable comme en témoigne l'accord réalisé en 1962 sur les questions agricoles, elle a été, depuis l'origine, insensiblement doublée et parfois remplacée par un faisceau de forces spontanées, diffuses, mais, en fait, convergentes, parti des profondeurs de la vie nationale des six pays. Ce sont ces forces qui contribuent à animer d'un « deuxième souffle » l'édification de l'Europe.

On aurait donc grand tort de négliger le concours de cette poussée dans laquelle il est possible de voir, en marge de la conjoncture politique proprement dite, un moyen assez efficace pour parvenir, dans les domaines les plus variés de la pratique, à de nouveaux et notables progrès. Est-ce à dire qu'il faille négliger les facteurs essentiellement politiques ? Assurément pas ! Mais qu'au moins les temps morts résultant des aléas de la conjoncture soient utilisés pour entreprendre des réalisations soulevant moins de controverses. Leur

L'unification du droit, facteur d'unité européenne

Le secteur du droit, et tout spécialement du droit privé, pourrait bien répondre à cette attente.

Nous voici, en effet, loin des passions, sur un terrain de très grand intérêt pratique. Le droit concerne directement les populations elles-mêmes. Il vise spécialement chaque personne en particulier. Il enserré chacun de ses prescriptions, de ses interdictions, de ses formalités. Il encadre la vie sociale, en règle les activités, subissant son influence et la modelant tout à la fois. Soit qu'il entreprenne, s'oblige, plaide ou se libère, nul homme n'échappe à son emprise.

Voilà donc un très vaste domaine qui commande en fait la vie même des peuples, leur comportement, leur mode d'existence et qui, en fin de compte, façonne leur visage. C'est assez dire quelles répercussions aurait, à la longue, sur les populations mêmes de l'Europe, l'adoption progressive, méthodique et prudente de règles juridiques communes.

Donner peu à peu un cadre de droit identique aux six pays de la Communauté, ne peut manquer d'entraîner parallèlement dans les populations mêmes des similitudes de comportement et de réaction. S'il est vrai que le droit se borne parfois à consacrer par ses textes une évolution qui est l'œuvre patiente du temps, il n'a pas pour effet de l'arrêter. Ses prescriptions suscitent à leur tour adaptations, jurisprudence et habitudes nouvelles qui, loin de fixer un terme à cette évolution, la prolongent et parfois la relancent à travers le moule de nouveaux textes. En épousant les frontières de l'Europe, le droit pourrait donc bien, spécialement en ce qu'il règle les relations des personnes et des biens, précipiter de façon irrésistible le courant d'unification de l'Europe.

Or, cette matière ne semble pas devoir présenter d'obstacles insurmontables, si elle est considérée méthodiquement et dans son ensemble. Il était certainement plus malaisé de désarmer six barrières douanières séculairement gardées, de projeter les unes contre les autres sans la moindre protection six industries et six agricultures, de substituer une politique économique commune à six politiques différentes et d'arbitrer les redoutables conflits d'intérêts nés d'une telle révolution.

Faut-il nier pour autant les difficultés qu'une tentative d'unification du droit européen ne manquerait pas de rencontrer en chemin ? Non, certes ! Mais que sont-elles en comparaison des résistances qui sont surmontées chaque jour pour la mise en œuvre d'une politique économique commune ? Il est d'ailleurs un moment où les oppositions irréductibles des techniciens

somme et leurs effets multipliés pourraient bien un jour rendre plus aisée la solution de projets plus vastes.

Aussi la méthode qui se proposerait d'utiliser ces poussées concentriques vers l'unité européenne pour déceler les domaines nouveaux où cette unité pourrait faire de substantiels progrès pratiques, serait-elle susceptible de conduire à un vaste programme d'initiatives très variées, assez à l'abri des controverses politiques pour être mené à bonne fin et assez étendu pour susciter à son tour des poussées nouvelles.

doivent céder devant l'arbitrage d'une décision prise au niveau gouvernemental. Il paraît peu vraisemblable que les contradictions susceptibles de séparer les juristes des six pays sur les chapitres des contrats commerciaux, de la procédure devant les tribunaux ou du régime de la faillite, par exemple, soient plus insurmontables que les antagonismes opposant entre eux les spécialistes agricoles des six gouvernements.

Or, le succès même du Marché commun appelle un tel objectif. Sa vulgarisation dépend, pour une part, d'une semblable initiative. Bénéficiaire d'un excellent départ qui a placé l'Europe à l'avant-garde des pays à taux d'expansion élevé, la Communauté économique, est en encore loin d'avoir pénétré dans la vie quotidienne de l'immense majorité des producteurs. Son succès psychologique a été à la mesure de son succès économique global, mais comment ne pas redouter qu'une altération de celui-ci ne remette en cause la raison de celui-là ? Et c'est bien cette fragilité qu'il faudra craindre tant que la pratique des affaires européennes semblera être surtout le fait d'un nombre limité d'entreprises de grande dimension. Le succès définitif du Marché commun, celui qui marquera le caractère irréversible de l'Europe unie, dépendra de son aptitude, non seulement à prospérer dans une conjoncture mondiale d'expansion, mais à résister aux menaces de récession. Il est donc en grande partie lié à la diffusion de l'activité économique intra-européenne jusqu'au niveau de la petite entreprise. L'expansion aura tôt ou tard besoin pour se maintenir — et plus encore pour progresser — du relais du producteur moyen ou modeste qui représente le nombre ; et les traités n'auront pas totalement tenu leurs promesses tant que le Marché commun ne sera pas mis à leur portée et ne sera pas entrée dans la vie même des populations en leur totalité.

Or, c'est là qu'apparaît lourde de conséquences l'absence de règles juridiques communes dans les relations intracommunautaires. D'où la nécessité de combler une telle lacune par la mise en œuvre progressive d'un droit applicable à l'ensemble des populations européennes.

Quelles sont donc en effet les entreprises qui ont d'abord affronté le Marché commun ? Lesquelles ont porté leur activité vers l'étranger ? Celles qui, par leur taille, se trouvaient armées, non seulement pour prospecter des marchés lointains, mais aussi pour résoudre par elles-mêmes les difficultés juridiques particulières à ce genre d'extension. Elles n'avaient, en effet, le plus souvent besoin de personne pour surmonter les problèmes complexes de droit comparé qu'elles ne

pouvaient manquer de rencontrer en chemin, tant elles étaient généralement équipées de services juridiques ou de contentieux.

Mais comment le producteur moyen, ou la petite entreprise, le paysan ou l'artisan, le représentant ou l'agent commercial isolé, mais actif, oserait-il franchir la frontière qui le sépare du client — ou du collègue — étranger, s'il doit, aux difficultés propres à ses affaires, ajouter les incertitudes d'un droit étranger dont il ignore le premier mot et redoute les méandres ? Sans doute pourrait-il consulter des cabinets de juristes habitués au droit comparé des six pays. Mais d'abord ces spécialistes sont rares et le coût de leurs interventions est au niveau de leur spécialisation. En outre, ils n'apparaîtront jamais à l'industriel, au commerçant, ou au paysan, comme un facteur de sécurité juridique aussi commode et aussi satisfaisant que la législation directement applicable dans leur propre pays, appliquée par leurs propres tribunaux et sur laquelle un conseil juridique local pourrait facilement les éclairer. On comprend que des entreprises moyennes préfèrent ainsi renoncer à affronter les marchés étrangers et se replient sur une activité purement nationale.

Le droit européen dans les traités

Evoquer la nécessité et l'urgence d'un droit européen n'est pas négliger les mérites des réalisations déjà acquises, ou des travaux en cours.

Les traités de Paris et de Rome n'ont pas ignoré le problème. Leur texte constitue en effet l'amorce d'un droit communautaire. Mais il s'agit surtout d'un cadre institutionnel ou organique relevant plus du droit public que du droit privé. Et il ne pouvait en être autrement.

Il n'était ni possible, ni souhaitable, pour les auteurs des traités, de s'attarder par exemple à l'élaboration d'un code de commerce européen ou d'un code de procédure. Ils avaient pour tâche d'arrêter les principes des structures de la Communauté ; ils devaient renvoyer à d'autres instances le soin de « rapprocher » ces législations.

C'est sous la modestie de termes semblables que les rédacteurs des traités ont évoqué les préoccupations d'un droit privé européen. C'est avec la prudence d'expressions quasi euphémiques qu'ils ont manifesté leur attention de tendre à l'« harmonisation » et au « rapprochement des dispositions législatives ». Et encore avaient-ils, avant tout, préoccupés par celles des législations nationales qui pouvaient avoir un rapport direct avec la mise en œuvre même du Marché Commun. Ainsi l'article 117 du traité de Rome envisage-t-il l'« harmonisation des systèmes sociaux » et souhaite-t-il à cet effet le « rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives ». Plus précisément, c'est en fonction directe des mécanismes du traité que l'article 3 prévoit seulement le « rapprochement des législations nationales », « la mesure nécessaire au fonctionnement du Marché commun ». C'est donc bien dans les limites très étroites qu'en application des principes de l'article 3 un chapitre a été consacré, dans le traité de Rome, au « rapprochement des législations » ayant « une incidence directe sur l'éta-

Si, par contre, aucun obstacle juridique ne s'interposait plus entre ressortissants des six Etats, si chacun d'eux savait dans quelles conditions il peut s'obliger, se libérer et éventuellement défendre ses droits d'un bout à l'autre de l'Europe, rien ne serait plus susceptible de paralyser son initiative hors de son pays d'origine. Il pourrait acheter ou vendre, prêter ou emprunter, louer ses services ou ses biens, sans considération de frontières, quelle que soit la dimension de son entreprise ou la nature de son activité. Le Marché Commun pourrait plus aisément s'ouvrir à tous, aux plus modestes producteurs comme aux autres. Par surcroît se trouverait définitivement dévalué le sarcasme maintes fois répété contre « l'Europe des monopoles » ou « l'Europe des grandes affaires » ; ces monopoles et grandes affaires, naturellement pourvus d'un équipement juridique de valeur, ne demeureraient pas longtemps les seuls susceptibles d'aborder les transactions du Marché commun, si la tâche était facilitée aux autres. L'unification du droit européen peut apporter cette facilité et contribuer à la vulgarisation des pratiques européennes. Et c'est alors que l'Europe deviendrait vraiment un fait irréversible.

blissement ou le fonctionnement du Marché Commun ». Et c'est en exécution de cet étroit programme tracé par le traité, que les services compétents des Communautés ont ensuite très heureusement entrepris la préparation de textes susceptibles d'être adoptés par les Etats pour harmoniser quelques-unes des législations nationales directement concernées par le Marché Commun.

Mais l'institution d'un droit européen ne saurait se limiter à quelques matières isolées. Pour importante que soit l'harmonisation des règles relatives aux brevets d'invention ou à la concurrence déloyale, il ne s'agit là que de chapitres particuliers, de simples fragments détachés d'un sujet beaucoup plus vaste. En vérité, pour atteindre à une certaine cohérence, ces spécialités devraient même être placées dans le cadre plus général de l'unification progressive du droit envisagée dans son ensemble.

D'autre part, la vie du Marché Commun risque fort, à la longue, de se trouver affectée par toutes sortes de difficultés surgies de distorsions juridiques dans les matières les plus courantes entre ressortissants des six pays. Ces disparités ne pourront manquer de gêner les transactions européennes et d'entraver la libre circulation des personnes et des biens. Elles étaient déjà redoutées de M. P. H. Spaak, il y a sept ans, quand dans le rapport qu'il rédigeait au lendemain de la Conférence de Messine, constatant que « le Marché Commun ne peut être que régional », il précisait « c'est-à-dire établi entre des Etats qui se sentent assez près les uns des autres pour apporter dans leurs législations les ajustements appropriés et pour faire prévaloir dans leur politique la solidarité nécessaire ».

La quasi-indifférence observée à l'égard d'un problème d'importance pratique aussi essentielle que l'unification du droit européen, mais que ne soutient l'ardeur d'aucune controverse, constitue l'une des plus sé-

rieuses difficultés que ne parvient pas à vaincre la nécessité de mettre sans retard le Marché Commun à la portée du plus grand nombre. Aussi est-on amené à s'interroger avec inquiétude sur les perspectives du délai démesuré qui, faute de plan, de programme ou de méthode, sera nécessaire pour mener à bien une harmonisation non plus limitée à quelques chapitres, mais étendue à l'ensemble, non pas même du droit privé, mais plus simplement du seul droit commercial par

exemple. Or, il paraît tout de même assez urgent de mettre, pour le moins, un tel instrument associé à une procédure judiciaire appropriée à la disposition des utilisateurs du Marché Commun. A en juger par les résultats acquis en matière d'harmonisation juridique, cinq ans après l'entrée en vigueur du traité, sur les seuls sujets prévus par celui-ci, on peut mesurer l'importance du problème de méthode ici soulevé pour l'ensemble du droit.

Nécessité de fixer une méthode

Le choix d'une méthode s'impose, en effet. Et cela d'autant plus que les études sur un tel sujet ne manquent pas, tant à l'intérieur de chaque Etat, que sur le plan même de l'Europe, ou des organisations européennes. Des travaux de valeur se multiplient dans une regrettable dispersion, une évidente déperdition d'énergie et une trop faible efficacité. Le moment paraît donc venu de considérer le problème du droit européen dans la perspective la plus générale et au niveau le plus élevé, d'arrêter un plan d'études et de recherches, de fixer une méthode de négociation et de conférer à un organisme responsable le soin d'animer ces travaux.

Ces questions étaient déjà actuelles au début de 1958, quand, au lendemain de l'entrée en vigueur du Marché Commun, pressentant l'importance pratique que présenterait pour la vulgarisation du Marché Commun un effort systématique et méthodique de confection d'un droit européen, le Garde des Sceaux français de l'époque — bien connu de l'auteur de ces lignes — prit une initiative destinée à mettre au point une telle méthode et un programme de travail. Il s'agissait de réunir les ministres de la Justice des six Etats, de qui relève le droit interne de chaque pays et sans le concours desquels une telle entreprise ne saurait être menée à bonne fin. L'accueil le plus favorable avait été réservé, tant en France qu'à l'étranger, à cette initiative. Mais elle paraît n'avoir pas survécu au gouvernement de l'époque.

Ne conviendrait-il pas de reprendre une procédure semblable, ou toute autre, pouvant conduire à appréhender ce sujet dans son ensemble et à lui donner une véritable impulsion ?

Certes l'unification du droit européen parviendra-t-elle sans doute un jour ou l'autre à se réaliser par la force même des choses. Comme l'Europe elle-même, elle s'imposera tôt ou tard. Elle s'accomplira sous la poussée des événements, quand il apparaîtra nécessaire de surmonter des disparités juridiques trop graves que la pratique révélera tour à tour insupportables. Mais alors dans quel désordre s'effectuera-t-elle ? Sans conception globale, sans unité de pensée, peut-être sans logique, au hasard des sujets que l'actualité poussera au premier plan ?

Ce risque, nous le courons déjà ! Il est d'autant moins négligeable que certains travaux d'harmonisation juridique ont failli y succomber et que le rapprochement des législations pourrait n'être pas toujours conçu d'abord et surtout en fonction des Etats-membres de la Communauté ou susceptibles d'y adhérer, mais en raison du nombre indéfini et variable de pays

pouvant être intéressés par le sujet concerné. En outre, si l'on en croit les commentaires récemment publiés sur les travaux relatifs aux brevets d'invention, on chercherait moins en l'espèce à substituer une règle commune aux normes nationales existantes qu'à ajouter une réglementation européenne supplémentaire aux divers droits nationaux « sans les remplacer pour autant ». Conçu de cette manière, le droit européen risquerait fort de manquer les objectifs d'unité et de commodité auxquels il devrait satisfaire. Loin de se présenter comme une entreprise d'harmonisation et de rapprochement des législations, donc de simplification, il pourrait apparaître comme un élément de complication. Une cause nouvelle d'enchevêtrement et de confusion pourrait ainsi naître d'une conception qui, au lieu de substituer un droit unique à six législations différentes, maintiendrait six régimes juridiques pour leur en ajouter un septième. On voit donc combien capitale apparaît la détermination préalable d'un objectif et d'une méthode.

Si les difficultés de conception et d'orientation que suscite l'unification progressive du droit étaient d'abord examinées et tranchées dans leur ensemble, un programme de travail et de négociation éviterait ensuite la prévisible hétérogénéité de textes tributaires d'une élaboration souvent commandée par les circonstances. Le droit européen risquerait alors moins d'apparaître dans quelques années comme une sorte de manteau d'Arlequin composé de morceaux d'inspiration différente.

Si l'unité européenne est le but, ce but ne peut manquer d'être favorisé non seulement par l'élaboration même d'un droit européen harmonisé et progressivement unifié, mais encore par la manière dont il pourra être ensuite modifié ou révisé.

Le droit interne relève de la législation particulière à chaque Etat. Le rapprochement et l'harmonisation des législations doivent conduire à l'élaboration de nouveaux textes destinés à se substituer aux précédents. S'agissant de dispositions négociées entre gouvernements, elles revêtiraient la forme d'une convention soumise, après délibération des Parlements nationaux, à la ratification de chaque Chef d'Etat. Sitôt ces formalités remplies, le texte ainsi arrêté devrait devenir la loi commune aux ressortissants des six pays et s'appliquer directement sans autre formalité à chacun des 170 millions d'habitants de l'Europe, abrogeant par cela même les dispositions internes qu'elles ont pour objet de remplacer.

Mais ces textes nouveaux — pas plus qu'aucun autre — n'auront promesse d'éternité. Des modifications

ultérieures deviendront nécessaires. Une procédure de révision devra donc être prévue, qui échappera, par son caractère européen même, à l'initiative parlementaire interne habituelle en matière législative. S'agissant d'une convention de caractère international, c'est par une procédure internationale — en l'espèce européenne — que passeront obligatoirement celles de ses dispositions qui devront être révisées. Dès lors n'y aurait-il pas place, à l'issue de cette révision, pour une délibération et un vote du Parlement européen ?

Que l'initiative de la révision appartienne aux gouvernements et à la Commission exécutive des Communautés, qu'elle provoque l'élaboration d'un nouveau texte selon des modalités à définir : ce sont là des phases qui échappent habituellement à la compétence parlementaire. En revanche, celle-ci s'exerce au cours d'un débat qui précède la ratification de la convention modificative. C'est à ce stade final de la procédure que pourrait se situer une délibération du Parlement européen, lequel trouverait là une attribution importante, conforme à sa vocation. Les matières du droit se situant dans un secteur fort éloigné des principaux foyers de passion, les débordements et les excès n'y sont guère à redouter. Cette Assemblée trouverait enfin un cadre de travaux intéressants et utiles, susceptible de contribuer à éloigner d'elle les malaises habituels aux organismes essentiellement consultatifs.

Mais cet aspect du problème est tout de même relativement secondaire au regard de l'objet même des

préoccupations de fond que suscite la trop lente et trop incertaine élaboration d'un droit européen. Si l'on excepte les importantes négociations en cours sur les matières directement concernées par le traité de Rome, qui ont fait l'objet de travaux diligents, il est notable que la question de l'unification progressive de l'ensemble du droit européen est restée entière. Celui-ci, ni considéré dans sa totalité, ni même pris dans l'ensemble de celles de ses parties qui, comme le droit commercial, conditionne le plus la vulgarisation des relations européennes, n'a pu encore faire l'objet de décisions de principe ou de méthode. La complexité de la matière peut, sans doute, justifier cette longue réflexion. Elle n'est cependant pas telle qu'elle puisse longtemps encore demeurer sans conclusion.

Faut-il, au départ, se montrer très ambitieux et souhaiter pour le moment autre chose qu'une décision des autorités gouvernementales et européennes qualifiées sur l'étendue de la matière à considérer, les principes qui doivent en guider l'étude, la méthode d'approche et de négociation, le programme de travail et la désignation d'un appareil d'impulsion et d'animation ? On le voudrait. Mais il convient de modérer ses espérances sur les possibilités du moment. Or, déjà de tels choix seraient décisifs, leur importance est telle que, sitôt tranchés, l'élaboration des mesures d'harmonisation deviendrait plus facile, ce qui ne saurait être négligé tant l'entreprise est immense et long le délai qui précédera l'avènement des premiers textes.

L'enseignement du droit européen

Ce délai peut être, d'ailleurs, mis à profit pour familiariser juristes et praticiens tant avec le droit européen embryonnaire qu'avec la pratique du droit comparé des six pays. Evoquer le succès du Marché commun et le rapide développement des relations économiques entre ressortissants des six Etats, ce n'est pas seulement montrer la nécessité d'un droit harmonisé et progressivement unifié, c'est aussi s'assurer que, dans un proche avenir, la France disposera, comme ses partenaires, de magistrats, d'avocats et d'auxiliaires de justice préparés à leurs tâches désormais européennes, c'est-à-dire pourvus d'une connaissance suffisante et du droit communautaire et du droit comparé au sein de la Communauté.

L'enseignement du droit et les programmes d'examen ne peuvent plus se limiter à préparer essentiellement de bons praticiens du seul droit interne. Les juristes d'aujourd'hui — et plus encore de demain — seront des plus en plus confrontés avec le droit européen et les diverses législations nationales existant au sein de la Communauté. Ce ne sera plus, d'ici peu, affaires de spécialistes. Elles ne le sont déjà plus avec la multiplication des relations économiques européennes et la nécessité pour les juridictions nationales d'appliquer les dispositions des traités. Les juristes auront à connaître des situations juridiques mettant en cause d'autres textes que ceux du droit interne traditionnel auxquels ils sont habitués. Si l'on en juge par le nombre sans cesse plus élevé d'avocats français ou étrangers consultés à l'occasion des affaires du Marché commun, qui déjà plaident pour les intérêts privés ou publics

à la barre de la Cour de Justice des Communautés Européennes, on peut imaginer l'importance rapide que prendront pour les professions juridiques la complète connaissance de ces divers aspects du droit et une sérieuse formation juridique appropriée.

La matière du droit européen ne met donc en cause aucun des grands sujets de controverses auxquelles donne lieu la forme politique même de l'Europe. Qu'on ne se hâte pas d'en conclure que le problème du droit européen est, dès lors, sans intérêt... ! Il est, au contraire, capital qu'en un temps où la réalisation d'une construction politique marque le pas, le champ soit cependant libre pour accomplir d'autres progrès, plus modestes certes, mais à la vérité fort pratiques, très nombreux, et, en fin de compte, peut-être déterminants. Qu'au moins ces progrès ne soient pas négligés ; que ces étapes soient entreprises et franchies :

Est-il absurde de penser que si les Communautés d'une part, les Etats d'autre part, parvenaient à inventorier le champ de ces réalisations possibles susceptibles de permettre aux populations de s'interpénétrer davantage, aux relations humaines de se multiplier, aux intérêts de s'imbriquer en tous sens au-dessus des six frontières, l'Europe pratique, sous la poussée même des faits, rendrait bientôt l'Europe politique inévitable ? C'est en tout cas le résultat que l'on peut légitimement attendre de l'unification progressive du droit européen sans laquelle le Marché commun risque sérieusement de se trouver bientôt freiné dans son essor.

Robert LECOURT.

L'Amérique à travers les livres

SYMBOLE d'efficacité, prototype de la « Société industrielle », l'Amérique n'est-elle que cela ? Nous essaierons de répondre à cette question à travers deux livres : le premier U.S.A., société inachevée, du sociologue allemand Von Borch (Editions du Seuil) ; le second est le célèbre *Ere de l'abondance*, de Galbraith (Calmann-Lévy).

Von Borch a entrepris d'exposer la totalité de la civilisation américaine. Mais s'agissant de l'économie et de structure de production, l'Allemand se réfère à Galbraith. Il m'a d'ailleurs semblé un peu aventuré sur ce terrain. Que veut dire exactement, appliqués à l'Amérique, les termes de « socialisme privé », de « méthodes socialistes à des fins capitalistes » ? Et je reste réservé devant la formulation de cette question : « La ressemblance (du régime économique américain) avec le capitalisme d'Etat en U.R.S.S., aux mains de commissariats économiques, n'est-elle pas stupéfiante ? (p. 95.)

Par ailleurs, l'ouvrage contient un certain nombre de tableaux classiques. L'importance du rôle des femmes qui accaparent une bonne partie de la fortune nationale, la situation des noirs, les excès de la télévision commerciale, la place tenue par la psychanalyse.

Pourtant, le livre de Von Borch donne une des clés de la civilisation américaine : c'est une société d'essence religieuse qui a incisé toutes ses valeurs. Comme la société communiste, comme celle d'Europe occidentale, mais avec un style différent, elle proclame également que Dieu est mort... mais elle l'a remplacé par la Société elle-même, qui est divinisée. Le goût de l'efficacité industrielle est la transposition du désir de perfection du puritanisme. Les notions de péché et d'ascèse ont perdu leur sens, mais elles se retrouvent en négatif : la société proclame le devoir d'être heureux et de consommer... dès lors la pression de la société, valeur sacralisée, sur l'individu, devient considérable. Les relations sociales sont en quelque sorte codifiées et déterminent soigneusement ce qui se fait et ce qui ne se fait pas. Les rapports sociaux se fixent en rites.

Tout ce qui facilite ou souligne l'adhésion de l'individu à la société prend une coloration quasi religieuse. Le salut du drapeau dans les écoles n'est pas une banale manifestation de patriotisme routinier. La croyance à la libre entreprise ne constitue pas une simple appréciation économique. L'union libre est réprouvée, car un couple heureux ne doit pas se cacher à la société mais faire constater son union dans les formes légales. L'éducation sert moins à instruire qu'à intégrer les jeunes à la société. Il s'agit moins d'emmagasiner du savoir que d'appréhender des rapports sociaux. Le thème de l'adaptation sociale « justifie une liberté quasi anarchique du choix des disciplines et place sur un même plan, avec équivalence de coefficients, les mathématiques et la « cuisine codéductive », l'histoire médiévale, la mode, le protocole ou

la décoration intérieure, la physique et l'assistance conjugale » (p. 115).

La poursuite du bonheur élevée à la hauteur d'un devoir social et religieux, un excès de rationalisme, la place démesurée faite à la psychanalyse et au freudisme expliquent le malaise de cette société face à la sexualité et qui se traduit par la « surestimation de la sexualité et l'omniprésence de ses manifestations exploitées à des fins commerciales, une manipulation quasi hystérique de symboles érotiques qui rejoint le fétichisme. » (p. 175). Les peuples latins se défendent contre la sexualité par la plaisanterie et l'esprit gaulois. La sexualité américaine est triste et le rapport Kinsey ne prête pas à rire. C'est le drame de l'Américain qui transpose dans l'hédonisme social les excès du puritanisme.

C'est également la société du bonheur que met en cause Galbraith.

Il est inutile de s'étendre sur la richesse des Etats-Unis, la profusion de sa consommation, l'aisance générale, hormis quelques zones d'ombre qui touchent 5% de la population environ (Noirs, Portoricains, travailleurs mexicains).

Mais, précisément, la consommation privée en arrive à se saturer et, dès lors, l'auteur dénonce deux dangers :

— Il existe un décalage dramatique entre l'exubérance de la production destinée à la consommation privée et la production de biens collectifs (éducation, aménagements urbains).

— Cette distorsion menace l'expansion économique, puisque la demande privée, saturée, répond de moins en moins aux sollicitations de la publicité.

Le malaise, Galbraith en voit l'origine non dans les structures économiques, mais dans le maintien des idées traditionnelles fondées sur la rareté des ressources, attachées à la priorité des biens de consommation privée sur les biens collectifs. Toutes les notions sur la concurrence, la croyance au dynamisme de la libre entreprise sont certes toujours affirmées comme des dogmes — puisque la société est divinisée, mais sont contredites par les faits. Dans la réalité concrète, la concurrence a largement reculé devant les prix administrés et les accords entre producteurs.

Il est donc inutile et même nuisible, pense l'auteur, de chercher la reprise de l'expansion en poussant la production privée sur ses bases actuelles. On n'aboutira qu'à l'inflation et au gaspillage. Le remède consiste à développer les biens collectifs et surtout ceux concernant l'éducation et la culture. D'abord parce que ces biens sont nécessaires à l'épanouissement de l'homme « qui a besoin de comprendre et de raisonner » et ensuite parce qu'ils conditionnent l'avenir de la collectivité face au défi soviétique, puisque les connaissances technologiques sont indispensables à la défense militaire et aux sciences d'avant-garde. Il faut donc augmenter les dépenses publiques, fût-ce en acceptant le déficit budgétaire et combattre les menaces d'inflation par des méthodes nouvelles, notamment par le contrôle des prix.

L'apport de Galbraith à l'analyse des nouveaux problèmes que rencontre une société délivrée de la pauvreté est capital. On peut cependant se demander si le pragmatisme réformiste qui l'inspire est suffisant face aux problèmes qu'il évoque. Suffit-il de combattre les idées tradition-

nelles sans poser quelques problèmes de structure ?

Ainsi, à travers les deux ouvrages, se dessine le double caractère des Etats-Unis. Aux traits communs de la société d'abondance (saturation de la production privée, pressions d'une société de consommation sur l'individu) s'ajoute un aspect spécifique, fruit de l'histoire, soit la coloration religieuse d'une société, destinée à fondre, brasser inlassablement des millions d'émigrants et à en faire une communauté.

La société américaine est-elle « inachevée » au sens où l'entend Von Borch, c'est-à-dire capable de développements, d'améliorations ? Un livre comme celui de Galbraith dénote une prise de conscience lucide, susceptible de donner toutes ses chances aux virtualités que recèle cette société.

Nous savons aussi que les Américains s'interrogent sur leur système d'enseignement. Le défi scientifique des Soviétiques a été relevé. La politique Kennedy tend à stimuler une société qui commençait à douter d'elle-même. Ces signes sont encourageants et justifient ce jugement d'ensemble de Von Borch sur la société américaine. « Dans son caractère inachevé réside son plus grand espoir. »

André KEREVER.

TEILHARD ET MOUNIER

par Etienne BORNE

L E dernier numéro d' « Esprit » apporte au débat sur Teilhard de Chardin une contribution d'un singulier et puissant intérêt. Il s'agit, comme il convient en ce lieu, de confronter les grandes thèses teilhardiennes avec cette exigence personaliste qui était le centre et le nœud de la doctrine de Mounier, et dont on sait que Jean-Marie Domenach, disciple fidèle, en maintient la flamme haute et vive. Les approches sont diverses et les réponses contrastées. Toutefois une impression d'ensemble se dégage, qui n'est pas d'entière approbation, quels que soient la sympathie et même le préjugé favorable que les écrivains d' « Esprit » ne peuvent pas ne pas manifester pour une pensée d'avant-garde. Il apparaît, pour parler sommairement, que selon la postérité de Mounier, la philosophie de Teilhard souffre d'une insuffisance de personalisme. La critique est sérieuse et elle mérite considération et examen.

R IEN ne serait plus aisé cependant que de montrer la convergence et même la coïncidence, des deux pensées, et de les déclarer toutes deux, également communautaires et personalistes. L'univers de Teilhard de Chardin se meut vers un pôle personnel, le fameux point oméga qui ne cesse de personaliser tout ce qu'il attire, et si cet univers est appelé à aller s'unifiant sur un rythme accéléré, « cette union différenciée », et fait les personnes toujours plus capables à la fois d'approfondissement intérieur et de communication. De même, pour Mounier, la personne authentique à la fois singulière et ouverte à l'universel se distingue de l'individu qui serait contradictoirement particule banale et particularité ineffable, d'où il suit qu'une personne ne se personalise que dans la communauté où elle découvre autrui, où elle multiplie ses relations, où elle enracine ses engagements. Mais cette sorte de rhétorique éclectique masquerait une contrariété assez fondamentale. La personne est pour Mounier une intuition originelle ou un postulat premier dont il faut bien que s'accommode le reste des choses et, si l'univers ou la société paraissent contredire la conviction personaliste, c'est l'univers et la société qui ont tort ; il est nécessaire de les humaniser par une action révolutionnaire qui fait du devoir-être la mesure de l'être. A l'inverse, Teilhard se donne au point de départ les choses telles qu'elles sont dans le dynamisme qui les emporte vers toujours plus de complexité et toujours plus de conscience ; la personne humaine n'est pas un centre et un tout, elle est l'effet et le point d'arrivée de tout un mouvement cosmique, et aussi le point de départ et le commencement d'un nouveau processus de totalisation. D'un côté la personne est un absolu ;

de l'autre l'absolu est le tout. Ce qui fait un irréductible désaccord philosophique.

E T qu'a fort bien compris le marxisme contemporain, lui qui pour des raisons jointes d'idéologie et de tactique, mais avec une singulière constance dans la mauvaise foi rejette le personalisme de Mounier dans les limbes où les pâles idéalismes traînent leur mourante vie, cependant qu'il tente d'annexer et d'utiliser les dialectiques de Teilhard, naturalistes, réalistes, communautaires. C'est que si la personne est la vérité première, il n'y a plus de marxisme. Tandis que la pensée teilhardienne est une sorte d'hégélianisme chrétien pour lequel aucune valeur, aucun droit, aucune justice idéale ne sont opposables à l'infailible mouvement d'un monde qui est indivisiblement matière, vie, esprit. Et il est naturel que les marxistes, allergiques au personalisme de Mounier, trouvent quelques harmoniques entre la musique cosmique de Teilhard et leur propre chant de marche et de combat. Encore que la philosophie de Teilhard, en montrant que l'univers monte vers l'esprit et reçoit de l'esprit consistance et cohérence, soit une assez rigoureuse réfutation du matérialisme marxiste.

L E problème n'est pas de choisir entre Mounier et Teilhard. Deux pensées, également originales et fortes, se mettent en question l'une l'autre, et cette contestation réciproque est le contraire d'une provocation au scepticisme et elle peut avoir valeur de vérité, mais d'une vérité alors dialectique et dramatique. Il est impossible d'affirmer la réalité et la valeur de la personne sans que du coup toute communauté qui la comprend et l'enveloppe, même et surtout la plus rationnellement organisée n'apparaisse comme limitative ou oppressive et ne se trouve comme déréalisée et dévalorisée. Il est impossible de faire de la communauté le salut visible et la vérité sensible de la destinée humaine, sans que la personne ne se trouve comme sacrifiée à une totalité plus divine qu'elle et n'apparaisse comme l'obstacle, forcé pour son plus grand bien de se soumettre ou de se démettre. La réciprocité parfaite de la personne et de la communauté n'est possible que dans les perspectives religieuses du corps mystique, mais elle paraît exclue des horizons naturels, historiques, sociaux de l'aventure humaine en tant qu'humaine, dans lesquels la communauté ne cessera de contester la personne et la personne de contester la communauté. Il faut donc mettre ensemble Teilhard et Mounier, non pour les ajuster ensemble dans quelque système rassurant, mais parce que leur débat ou si l'on veut leur combat exprime avec une assez exacte fidélité une tension permanente de l'existence humaine.